

Commune de LIVRON-SUR-DRÔME





Révision du Plan Local d'Urbanisme

Rapport de présentation

Chapitre 2. État Initial de l'Environnement

MàJ septembre 2020

Sommaire

CHA	APITRE II.	ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT	4
1-	LE MILIE	CU PHYSIQUE	6
1	l- Topogi	raphie	7
2	2- Géolog	gie	9
3	3- l'eau		11
4	1- Climate	ologie	17
II -	LES MILI	EUX NATURELS ET LA BIODIVERSITE	18
1	l- La flore	e communale : une grande diversité	19
2	2- Une fai	une adaptée aux diverses conditions	25
3	B- Des ha	bitats d'intérêt particulier pour la biodiversité	28
4	l- Les Zoi	nes Naturelles d'Intérêt Reconnu	29
5	5- La Trai	me Verte et Bleue	41
6	6- Biovall	lée	45
7	7- Synthè	ese des sensibilités et risques environnementaux liés aux enjeux des milieux naturels	46
III -	LE PAYSA	4GE	48
1	l- Le socl	le paysager et le grand paysage	49
2	2- Les cor	mposantes paysagères	53
3	3- Les uni	ités paysagères	61
4	l- Les am	nbiances et perceptions	68
5	5- bilan e	et enjeux paysagers	78
IV -	L'AGR	ICULTURE	79

1-	Les données statistiques80	0
2-	La localisation des exploitations8	1
3-	Les surfaces cultivées	5
4-	Les appellations et certifications	7
5-	L'irrigation80	9
6-	Les pressions9	1
7-	Les perspectives d'avenir et les enjeux9	1
V - 1	L'ENVIRONNEMENT BÂTI	4
1-	Le patrimoine9!	5
2-	Les typologies bâties	2
3-	Les disponibilités foncières en zone urbanisée	4
4-	Bilan et enjeux	
VI -	NUISANCES ET RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ HUMAINE	В
1-	Le bruit	9
2-	Pollution des sols	1
3-	Risques naturels	3
4-	Risques technologiques	6
VII -	RESSOURCES NATURELLES	7
1-	Eau138	8
2-	Air	8
3-	Energie 14	n

Chapitre II. État initial de l'environnement



Figure 1 : commune de Livron-sur-Drôme vue par satellite (source : geoportail.fr)

l -	LE MILIEU PHYSIQUE
l -	LE MILIEU PHYSIQUE
l -	LE MILIEU PHYSIQUE
l -	LE MILIEU PHYSIQUE

1- TOPOGRAPHIE

Le territoire communal est situé dans la Drôme provençale, dans la région Auvergne Rhône-Alpes, entre Valence et Montélimar. Le relief est varié avec de grandes étendues agricoles destinées à la culture fruitière (abricot, cerises...), néanmoins aujourd'hui en forte régression au profit des grandes cultures, et des centres de village historiques comme le vieux Livron. La commune est de forme rectangulaire et est bordée par le Rhône et la Drôme.

Le point culminant atteint 259.5 mètres d'altitude (Mont rôti) au sud-est de la commune. Il permet de visualiser les terrasses où s'installent les vignes, ainsi que le centre moderne de Livron-sur-Drôme en contre bas.



Etat Initial de l'Environnement

- Topographie -





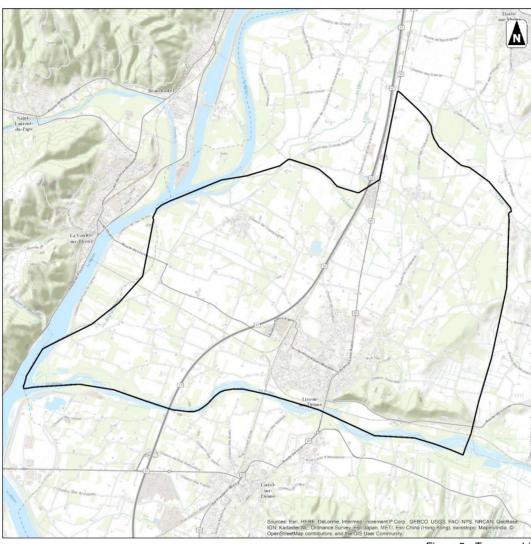


Figure 2 : Topographie

2- GÉOLOGIE

Livron-sur-Drôme est constituée de dépôts alluvionnaires de la Drôme et du Rhône. C'est une plaine alluviale, ce qui lui a permis de développer intensément l'agriculture et d'en faire une dynamique économique. La commune est composée de plusieurs unités géologiques :

- à l'ouest, un vaste domaine composé de dépôts alluvionnaires fluviatiles et torrentiels.
- à l'est, les terrains sont plus variables avec l'alternance de calcaire et de marne au niveau du Mont rôti.
- au nord-est, se trouvent aussi des dépôts alluvionnaires du Rhône. La roche cristalline prédomine ainsi que les galets de quartzite.



Etat Initial de l'Environnement

- Géologie -



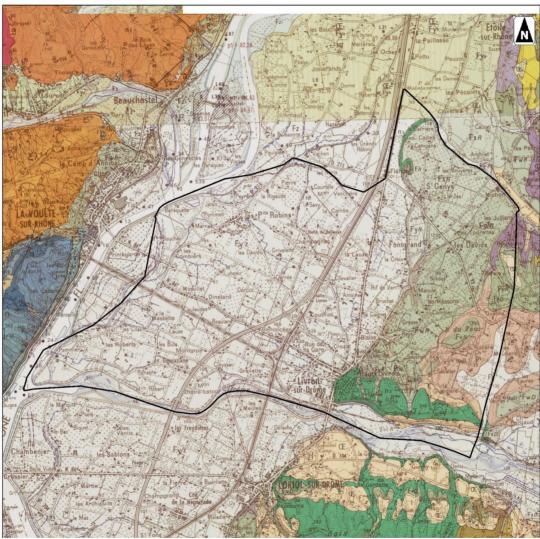


Figure 3 : Géologie

3- L'EAU

3-1. Hydrogéologie

La carte de l'hydrogéologie met en avant 2 types de ressources en eaux souterraines et masses d'eau souterraines qui sont les suivantes :

- Argiles bleues du Pliocène inférieur de la vallée du Rhône, représente une zone peu perméable pour l'exploitation des eaux souterraines. Dépassant parfois plus de 300 mètres de profondeur, cette masse d'eau ne représente pas une source exploitable.
- Molasses miocènes du Bas dauphine entre les vallées de l'Ozon et de la Drôme, est une ressource exploitable mais qui a un rôle important dans le maintien des débits d'étiage des cours d'eau qui en dépendent.

Malgré ses ressources en eau superficielles et souterraines la commune la commune dispose sur son territoire de deux captages d'eau potable qui alimentent la totalité de réseau de distribution : les captages de Couthiol et Domazane.

Ces captages exploitent la nappe alluviale du Rhône et de la Drôme. En ce qui concerne celui de Domazane, l'alimentation du captage se fait depuis la Drôme. Il représente une protection dans la distribution de l'eau potable pour les habitants de la ville, car le captage de Couthiol, situé en milieu urbain est difficile à protéger. Les deux captages ne sont pas exploités à leur maximum.

La commune de Livron-sur-Drôme est donc directement concernée par la gestion de la quantité et de la qualité de la ressource en eau et une attention toute particulière doit y être portée. En effet, la cartographie des remontées de nappe indique bien que la commune est en sensibilité très forte vis-à-vis de la nappe affleurante.



Etat Initial de l'Environnement

- Masses d'eau profondes -





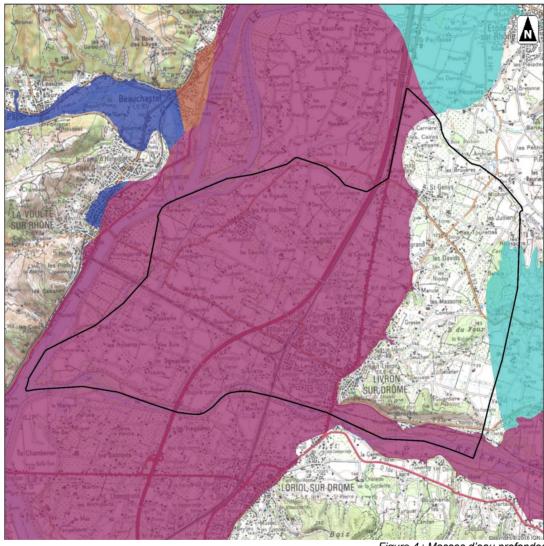


Figure 4 : Masses d'eau profondes



Etat Initial de l'Environnement

- Remontée de nappes -





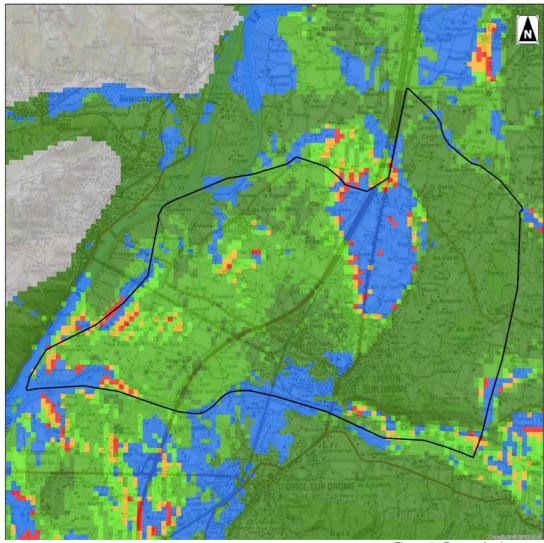


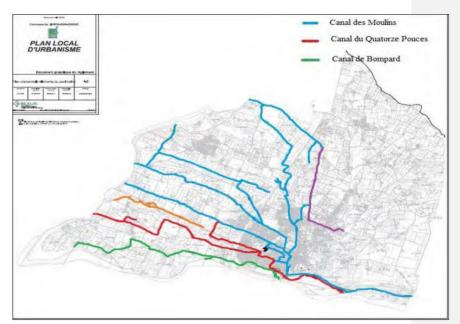
Figure 5 : Remontée de nappes

3-2. Réseau hydrographique

Le réseau hydrographique est très développé sur la commune. En effet, l'eau est l'élément naturel majeur sur ce territoire. Située entre la Drôme et le Rhône, la commune est alors concernée sur son territoire par :

- les cours d'eau : la Drôme, la Lauze, le Petit Rhône, la Véore, l'Eyrieux, le ruisseau d'Ozon, le ruisseau de la lauze, le ruisseau la dague
- les canaux : le canal des moulins, le canal du quatorze pouce et le canal de Bompard.

Une étude a été menée sur la commune sur l'état des lieux des canaux, en décembre 2016 ; elle est présentée en annexe et la carte ci-après en est extraite (qui sera actualisée au cours de la révision du PLU) :





Etat Initial de l'Environnement

- Réseau hydrographique -





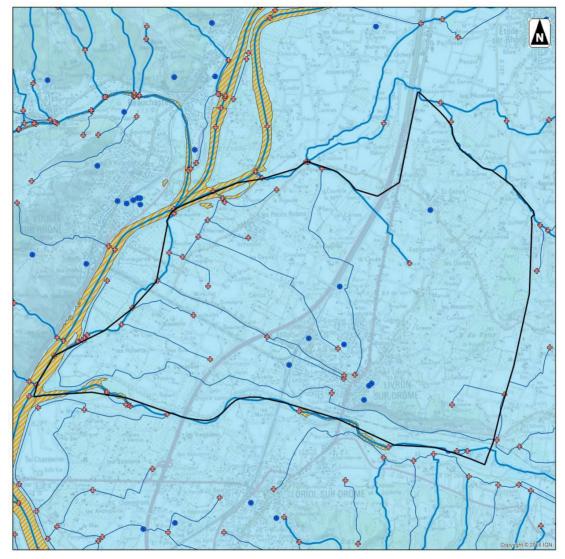


Figure 6 : Réseau hydrographique

3-3. Les enjeux liés à l'eau

- > Quantitatif : la ressource en eau est disponible pour la commune; cependant une pénurie est identifiée en période estivale (nécessité de mise en place de tours d'eau dans les canaux...);
- > Qualitatif : la qualité des eaux apparait en bon état. Néanmoins, certains polluants restent présents lors des analyses et de la surveillance ; les communes se doivent alors d'être vigilantes et de mettre en place, au travers de leur règlement, les moyens nécessaires afin d'éviter ou de résorber toute pollution.

4- CLIMATOLOGIE

4-1. Le climat

La commune de Livron-sur-Drôme est située dans la zone d'influence du climat méditerranéen (Drôme provençale) qui se caractérise par des étés plutôt chauds et secs et des hivers doux. La commune est soumise aux vents du nord (mistral). Cette influence est amplifiée du fait de la proximité directe de la commune avec la vallée du Rhône. En 2015, Livron-sur-Drôme atteint près de 957 mm de précipitations.

Mois	jan	fév	mar s	avril	mai	juin	jui.	aoû t	sep.	oct.	nov.	déc.
Températur e minimale moyenne (°C)	2.9	2.3	6.1	8.2	12. 6	16. 5	19. 8	17.5	13. 7	9.2	7.3	7.2
Températur e maximale moyenne (°C)	9.6	8.7	15.2	19, 9	23. 6	28. 7	33	30.4	23	17. 1	14. 9	12. 7

Figure 7 : Climat de Livron-sur-Drôme en 20151

La durée moyenne annuelle de l'insolation pour 2015 s'élève à 2614 h à Livron-sur-Drôme, la moyenne nationale s'élevant à 2110 h. La commune a bénéficié en 2015 de l'équivalent de 109 jours d'ensoleillement.

4-2. Les enjeux liés au climat

- Savoir bénéficier et/ou se protéger des phénomènes climatiques locaux : vent, insolation importante, périodes de sécheresse, fortes pluies, etc. ;
- S'appuyer sur les caractéristiques naturels et structurels du territoire : réseau hydrographique dont les canaux, espèces végétales adaptées, etc. ;
- Adapter les équipements publics pour diminuer les émissions de gaz à effet de serre ;
- Inciter et sensibiliser la population pour limiter les émissions de gaz à effet de serre.

¹ Source d'après Météo France: www.linternaute.com

l l -	LES MILIEUX NATURELS ET LA BIODIVERSITE

1- LA FLORE COMMUNALE : UNE GRANDE DIVERSITÉ

La commune de Livron-sur-Drôme offre une flore variée grâce à la présence de milieux très différents, suivant un gradient de disponibilité en eau. La localisation géographique de la commune, aux abords de la Drôme et du Rhône, offre à la flore des climats et des conditions édaphiques différentes. Ces deux influences permettent le développement d'une flore variée à la fois montagnarde et méditerranéenne aussi bien terrestre qu'aquatique. La grande richesse hydrographique de la commune offre à la flore aquatique, de nombreux habitats propices à son développement le long des berges et des ruisseaux. Aussi tous ces critères mettent en évidence une commune diversifiée dans sa composition en habitats naturels.



Etat Initial de l'Environnement

- Flore -- Protection régionale -



- Renoncule scélérate Ranunculus sceleratus L. subsp. sceleratus
- Rubanier émergé Sparganium emersum Rehmann, 1871
- Micrope droit Bombycilaena erecta (L.) Smoljan., 1955
- Naïde marine Najas marina L., 1753



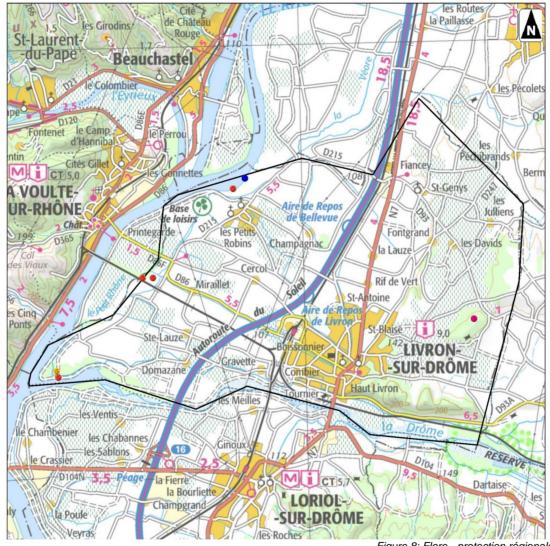


Figure 8: Flore - protection régionale.

1-1. Les espèces protégées ou remarquables sur la commune

D'après les inventaires effectués par l'INPN, 4 espèces protégées en région Auvergne-Rhône Alpes ont été recensées sur la commune de Livron-sur-Drôme. (Arrêté interministériel du 4 décembre 1990 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Rhône-Alpes complétant la liste nationale (article 1)).

Il s'agit de :

- Gnaphale dressé (Bombycilaena erecta (L.) Smoljan., 1955);
- Naïade marine (Najas marina L., 1753);
- Renoncule scélérate (Ranunculus sceleratus L., 1753);
- Rubanier émergé (Sparganium emersum Rehmann, 1871).

Les données issues du **PIFH** (Pôle d'Information Flore et Habitats) recensent **4 espèces protégées** au niveau régional. Il s'agit des mêmes espèces végétales que citées ci-avant et recensées par l'INPN.

Au total, ce sont donc **4 espèces protégées** au niveau régional qui ont été observées sur la commune. Le PIFH recense 611 données au total contre 644 pour l'INPN. La plupart de ces espèces sont rattachées aux espaces aquatiques ou aux zones humides ce qui apparait cohérent avec les nombreuses plaines alluviales présentes sur la commune.

De nombreuses espèces sont considérées comme déterminantes ZNIEFF. De plus, certaines sont classées sur liste rouge comme en danger (EN), vulnérable (VU) ou encore quasi menacée (NT). À la vue de ces critères, elles sont donc considérées comme patrimoniales.

Les données bibliographiques ont été triées et seules les espèces observées après 1996 ont été conservées et considérées comme exploitables.

Les observations de terrain ont permis d'identifier 104 espèces végétales sur le territoire communal mais aucune n'est protégée, aussi bien à l'échelle nationale que régionale.

Nom latin	Nom commun	Liste rouge France
Callitriche obtusangula Le Gall, 1852	Callitriche à angles obtus	VU
Epipactis fibri Scappaticci & Robatsch, 1995	Epipactis	EN
Galatella linosyris var. linosyris	Linosyris à feuilles de Lin	NT
Galium tricornutum Dandy, 1957	Gaillet à trois cornes	EN
Juncus alpinoarticulatus subsp. fuscoater (Schreb.) O.Schwarz, 1949		NT
Oenanthe lachenalii C.C.Gmel., 1805	Oenanthe de Lachenal	NT
Ophrys occidentalis (Scappaticci) Scappaticci & M.Demange, 2005		NT
Pallenis spinosa (L.) Cass., 1825	Astérolide epineux	NT
Ranunculus circinatus Sibth., 1794	Renoncule divariquée	NT
Schoenoplectus tabernaemontani (C.C.Gmel.) Palla, 1888	Jonc des chaisiers glauque	NT
Utricularia australis R.Br., 1810	Utriculaire citrine	NT

1-2. La flore urbaine

La flore urbaine, bien que peu étudiée, semble être bien présente au sein de Livron-sur-Drôme. On note, dans le centre du village et sa périphérie puis le long des axes routiers, la présence d'alignements de Platanes (*Platanus orientalis et Platanus x acerifolia*) (Corine Biotope 84.1 : Alignement d'arbres) qui structurent le paysage et reflètent certaines coutumes. Ces Platanes, bien que fortement touchés par la maladie du chancre coloré, montrent parfois un intérêt particulier pour la faune (notamment lors de présence de cavité) car ils peuvent abriter une faune remarquable : Rapaces nocturnes, Insectes, Chauves-souris, etc. Il est alors important de noter que la municipalité porte une attention à la plantation d'essences locales, plus adaptées aux conditions météorologiques et plus favorables à la faune.

La végétation présente, bien que commune, possède un intérêt pour son rôle de corridor écologique et de maintien de zones vertes dans les zones urbanisées. Ce principe permet donc de maintenir des aménagements perméables à la faune et à la biodiversité en général.

1-3. Les grands types de végétation spontanée

Les chênaies sont particulièrement denses aux abords du vieux Livron-sur-Drôme. En périphérie les vergers et les espaces agricoles (tournesol, blé...) sont prédominants. L'important réseau hydrographique qui traverse la commune apporte une variété de plantes des bords d'eau et aquatiques intéressantes (callitriche, lentilles d'eau, phragmites, salicaire...). Le réseau de haies est intéressant et un renforcement de celui-ci permettrait de créer une continuité entre les boisements.

Les boisements sur la commune ont fortement progressé le siècle dernier, notamment sur les coteaux. La forêt a gagné sur les terres ayant toujours un certain potentiel agricole.

Il serait alors intéressant de bien distinguer les boisements historiques des autres, afin de permettre l'éventualité d'une évolution à l'avenir.

1-4. Les enjeux liés à la flore communale

- > vérifier la présence d'espèces protégées (dont celles citées ci-dessus) avant toute perturbation des milieux ;
- > maintenir les habitats favorables à ces espèces mais aussi à la biodiversité ordinaire ;
- > assurer un suivi des populations d'espèces protégées et patrimoniales ;
- > utiliser des essences végétales locales.



Figure 9: Couvert boisé. Source: Géoportail - IFN.

2- UNE FAUNE ADAPTÉE AUX DIVERSES CONDITIONS

La commune abrite également une grande variété faunistique. Tout comme la flore, les conditions abiotiques très différentes rencontrées sont à l'origine de cette intéressante biodiversité.

Le réseau hydrographique prédominant et la situation géographique de la ville de Livron-sur-Drôme sont à l'origine d'une biodiversité intéressante à mi-chemin entre le caractère méditerranéen et montagnard. Livron-sur-Drôme, avec l'ensemble des ZNIR qui recouvrent le territoire communal, est un espace propice pour l'accueil d'une grande richesse biologique.

1-1. L'avifaune remarquable...

 ... des haies et bosquets des zones agricoles de plaine et des boisements alluviaux

Les ripisylves et boisements alluviaux qui bordent les cours d'eau abritent un cortège de passereaux inféodés aux grands arbres feuillus et à la proximité de l'eau. On retrouve la Bouscarle de Cetti (*Cettia cetti*), le Loriot d'Europe (*Oriolus oriolus*) et le Martin pêcheur d'Europe (*Alcedo atthis*), qui creuse directement son terrier dans les berges meubles et abruptes des cours d'eau. Il utilise les branches surplombant le lit des rivières pour y faire le guet en attente d'une proie.

Le cortège avifaunistique occupant les haies et bosquets de la zone de plaine est assez riche en espèce. On y retrouve des espèces souvent généralistes qui préfèrent cet espace comme l'Accenteur mouchet (*Prunella modularis*), la Fauvette à tête noire (*Sylvia atricapilla*), le Gobemouche noir (*Ficedula hypoleuca*) et le Rossignol philomèle (*Luscinia megarhynchos*) et d'autres qui viennent y rechercher leur nourriture tout au long ou à durant une partie de l'année (certains rapaces par exemple).

D'autres espèces utilisent également ces zones, de manière permanente ou temporaire (migration, hivernage), nicheuses sur la commune ou pas comme le Pinson des arbres (*Fringilla coelebs*) ou la Grive musicienne (*Turdus philomelos*).



Photographie 1 : Mésange bleue



Photographie 2 : Pinson des arbres (Fringilla coelebs)

(Cyanistes caeruleus)

Les espèces suivantes ont été observées :

- La mésange bleue
- Le martinet noir
- Le geai des chênes
- La corneille noire
- ... des zones agricoles collinéennes, forêts euméditerranéennes et zones rupestres

La commune de Livron-sur-Drôme, présente tout autour de son village historique, une mosaïque de parcelles agricoles et prairiales entrecoupées de haies plurispécifiques et de cours d'eau. Sur la commune, les habitats forestiers les plus représentés sont la chênaie verte (parfois pure mais le plus souvent en mélange avec d'autres essences comme le Genévrier oxycèdre et le Genêt à balai).

Les Fauvettes mélanocéphale (*Sylvia melanocephala*) et passerinette (*Sylvia cantillans*) sont présentes principalement dans les boisements euméditerranéens denses et zones buissonnantes où elles se nourrissent de petits insectes et de baies.





Photographie 3: Milan royal (Milvus milvus)

Photographie 4: Milan noir (Milvus migrans)

Mais les grands rapaces sont certainement les espèces les plus remarquables de cette zone ; certaines espèces qui nidifient dans les forêts et les ripisylves et survolent la commune de Livron-sur-Drôme en quête de nourriture. On note notamment la présence de la Bondrée apivore (*Pernis apivorus*), du Circaète Jean-le-Blanc (*Circaetus gallicus*), du Faucon pèlerin (*Falco peregrinus*), du Milan royal (*Milvus milvus*), du Milan noir (*Milvus migrans*) et de la Buse variable (*Buteo buteo*).

Le faucon crécerelle a été observé.

• ... des villes et espaces urbanisés

Le Rougequeue noir (*Phoenicurus ochruros*) niche sur la commune souvent à proximité ou dans les bâtiments. Il est souvent perché sur le haut des toitures des bâtiments.

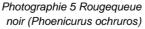
Autrefois l'un des oiseaux les plus communs, le Moineau domestique (*Passer domesticus*) fréquente encore le centre-ville de Livron-sur-Drôme et les poulaillers de la zone rurale.

La Tourterelle turque (*Streptopelia decaocto*), le Choucas des tours (*Corvus monedula*) et le Pigeon biset urbain (*Columba livia*) sont des espèces recherchant la proximité de l'homme, aussi bien pour la recherche de nourriture que pour leur nidification.

Remarque : certaines espèces entretiennent de forts liens avec les humains, à tels points que certaines en dépendent :

- pour leur nidification comme le Martinet noir (Apus apus),
 l'Hirondelle rustique (Hirundo rustica) et de fenêtre (Delichon urbicum) qui sont des espèces nidifiant sur les maisons et bâtiments;
- pour leur lieu de vie comme la Chevêche d'Athéna (*Athene noctua*) qui occupent préférentiellement les toitures des cabanons ou le Choucas des tours (*Corvus monedula*) et le Pigeon biset urbain (*Columba palumbus*) les anfractuosités des vieux bâtiments.







Photographie 6: Tourterelle turque (Strèptopelia decaocto)

Les espèces suivantes ont été observées :

- Merle noir
- Moineau domestique
- Pie bavarde
- Pigeon biset urbain
- Pigeon ramier
- Tourterelle turque
- ... des rivières et zones humides (étangs, cours d'eau etc.)

Un cortège avifaunistique spécifique est adapté aux zones humides présentes sur la commune au travers de plusieurs typologies : rivières et cours d'eau permanents et intermittents, fossés, plans d'eau et milieux associés.

Parmi les espèces patrimoniales, 7 sont recensées sur la commune. C'est donc un groupe qui renforce le patrimoine naturel de la commune de Livronsur-Drôme. Cet intérêt particulier est lié à la raréfaction des zones humides et à leurs spécificités intrinsèques auxquels les espèces ont dû s'adapter.

Le petit Rhône et ses milieux annexes (plans d'eau et ruisseaux rattachés) attirent l'ensemble de cette avifaune spécifique. Quelques espèces recherchent principalement le lit ou les berges pour y nidifier comme par exemple la Bergeronnette des ruisseaux (*Motacilla cinerea*), le Martinpêcheur d'Europe (*Alcedo atthis*) ou le Petit Gravelot (*Charadrius dubius*).

Les espèces suivantes ont été observées

- Le cygne tuberculé
- La gallinule poule d'eau



Photographie 7: Cygne tuberculée (Cygnus olor)

1-2. Les Poissons

La commune regroupe des rivières et des canaux qui sont de grandes zones piscicoles où l'on retrouve de nombreuses espèces patrimoniales comme l'Alose feinte (*Alosa fallax*), l'anguille (*Anguilla anguilla*), l'Apron du Rhône (*Zingel asper*)...

Les activités humaines peuvent alors engendrer des perturbations sur les fonctionnalités du milieu et notamment sur le peuplement piscicole comme en témoigne bien souvent le déficit en poissons adultes.

1-3. Les Invertébrés remarquables

Les bords d'étangs et canaux offrent des habitats favorables aux Odonates et aux Lépidoptères. Une espèce d'odonate a été inventoriée sur la commune ; il s'agit du Caloptéryx éclatant (*Calopteryx splendens*).

1-4. Les enjeux liés à la faune communale

- > limiter le dérangement des espèces sensibles (notamment aux abords des cours d'eau) ;
- > conserver les habitats et entités naturelles associées à la richesse faunistique ;
- > préserver les corridors écologiques et leur fonctionnalité ;
- > favoriser les études scientifiques pour approfondir les connaissances faunistiques sur la commune (notamment l'adaptation de la faune à la population permanente).

3- DES HABITATS D'INTÉRÊT PARTICULIER POUR LA BIODIVERSITÉ

3-1. Description

La diversité et la richesse des habitats de la commune expliquent la biodiversité importante décrite précédemment.

Ces habitats sont représentés par les végétations ou associations végétales et sont en évolution. Un grand nombre d'entre-deux peuvent évoluer vers des stades écologiquement moins intéressants s'ils subissent de trop fortes pressions ou s'ils ne sont pas gérés.

La commune abrite une grande variété faunistique. Tout comme la flore, les conditions abiotiques très différentes rencontrées sont à l'origine de cette intéressante biodiversité.

L'hydrosystème constitue des réservoirs de biodiversité qui en plus sont reliés aux autres écosystèmes par des corridors écologiques via le réseau hydrographique. Le Rhône, la Drôme et les cours d'eau liés forme un maillage hydrographique traversant la commune à l'origine de cette richesse biologique.

Les chênaies denses sur les Hauts de Livron-sur-Drôme, constituent d'importants réservoirs de biodiversité aussi bien pour l'avifaune que pour les mammifères. L'alternance de zones ouvertes (vergers) et de ces espaces fermées permet de satisfaire aussi bien les espèces généralistes que spécialistes.

3-2. Les enjeux liés aux habitats

- > conserver et renforcer les habitats d'intérêt communautaire et prioritaire ;
- > maintenir des entités écologiques fonctionnelles réparties sur le territoire communal ;
- > lutter contre le piétinement causé par la fréquentation touristique.

4- LES ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT RECONNU

4-1. Les Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique

Les ZNIEFF: un inventaire national des richesses naturelles.

Cet inventaire est devenu aujourd'hui un des éléments majeurs de la politique de protection de la nature. Il doit être consulté dans le cadre de projets d'aménagement du territoire (document d'urbanisme, création d'espaces protégés, élaboration de schémas départementaux de carrière....).

 ZNIEFF I n°26010015 « Confluent de la Drôme et du Rhône, île de Printegarde et Petit-Rhône»

Ancien bras du Rhône, le petit-Rhône est l'un des plus longs fleuves de la moyenne vallée du Rhône. Il prend sa source dans la plaine alluviale de Livron sur Drôme dans les quartiers des « petits robins ».il est caractérisé par son alimentation qui vient en partie de la nappe phréatique.

Son faciès aquatique est favorable à un importante biodiversité floristique et faunistique rattachée aux zones humides. Les berges forment un habitat favorable pour la nidification du Héron cendré. Le castor habite les lieux tout comme plus de 20 espèces de libellules dont l'Agrion de mercure (protégée à l'échelle nationale). Bien que cet espace soit exposé à une forte pollution (agricole, urbaine...) de par son emplacement dans la plaine alluviale, il subsiste encore une des dernières populations de l'Apron du Rhône, petit poisson endémique de cet espace.

ZNIEFF I n° 26090001 « Ramières du Val de Drôme»

Il forme un ensemble naturel appelé « RAMIERES ». Ce terme issu du latin « Ramus » fait référence aux boisements riverains. La ripisylve de la Drôme sur ce site est particulièrement riche en arbre puisque plus de 100 espèces de ligneux ont été inventoriés. Cependant, le boisement est dominé par des saules blancs et des peupliers noirs, typiques des espaces humides et des berges. D'autre part, la présence accrue des lapins permet de conserver une dynamique végétale en faveur des herbacées et des orchidées notamment. Aussi cet espace ombragé, humide et calme permet l'implantation plus ou moins permanente de plus de 37 espèces de libellules et 50 espèces de papillons.

L'Apron du Rhône est bien sûr de ces eaux. L'avifaune est friande de ce genre de site qui représente une halte intéressante pour les oiseaux migrateurs (échassiers, rapaces...). Le milan noir est très fréquent sur le site tout comme la cigogne noire, l'aigrette garzette et le héron cendré. Le statut complémentaire de Réserve Naturelle Nationale de ce site lui confère une importance particulière. Il vise à sensibiliser la population sur le respect, la découverte de la nature, tout en œuvrant pour la conservation de ce patrimoine en parallèle des activités humaines respectueuses de cet environnement.

 ZNIEFF I n° 26010004 « Vieux-Rhône d'Etoile et Ile des Petits-Robins »

Ce site comprend les deux rives du Rhône jusqu'à hauteur de Beauchastel. La particularité de cet espace repose dans la composition des ripisylves. Elles sont exclusivement boisées par des saules blancs et des peupliers noirs. Ceci en fait donc un espace privilégié pour les oiseaux nicheurs et les rapaces (milan noir et faucon hobereau). Ce paysage typiquement rhodanien pourrait encore servir de lieu de reproduction pour le brochet, les aigrettes garzettes et le héron bihoreau.

• ZNIEFF I n° 26000056 « Marais de Champagnat

Ce site artificiel est à l'origine d'une **ancienne gravière**, utilisée lors de la construction de l'autoroute A7. À la fin des travaux, le site a été renaturalisé grâce à l'action des mouvements de nappes phréatiques du Rhône qui permettent une inondation temporaire lors de la période de nidification des oiseaux. La nature a ainsi évolué avec l'évolution de la ripisylve en saulaie peupleraie. Aussi c'est un site privilégié pour la reproduction des **hérons** arboricoles.

ZNIEFF II n° 2601 « Ensemble fonctionnel forme par le moyen-Rhône et ses annexes fluviales »

Ce vaste espace linéaire concerne tout le Rhône jusqu'à hauteur de Lyon. Le plan migrateur vise à restaurer la mobilité de l'ichtyofaune (anguille, alose, lamproie...) ainsi que la pollution. Bien que l'urbanisation environnante soit en constante évolution, ce site conserve une richesse particulière, grâce aux apports de bassin méditerranéen. La vallée est l'un des principaux axes de migration des oiseaux. Aussi les berges et les ripisylves sont le lieu de développement d'espèces remarquables comme l'épipactis du Rhône, la spiranthe d'automne ou l'orchis à longues bractées.

4-2. La Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux

La ZICO « val de Drôme - les ramières » est en partie sur le territoire communal de Livron.

cf ZNIEFF I n° 26090001 « Ramières du Val de Drôme»



Etat Initial de l'Environnement

- Zones Naturelles d'Intérêt Reconnu - - Zones d'Inventaires -





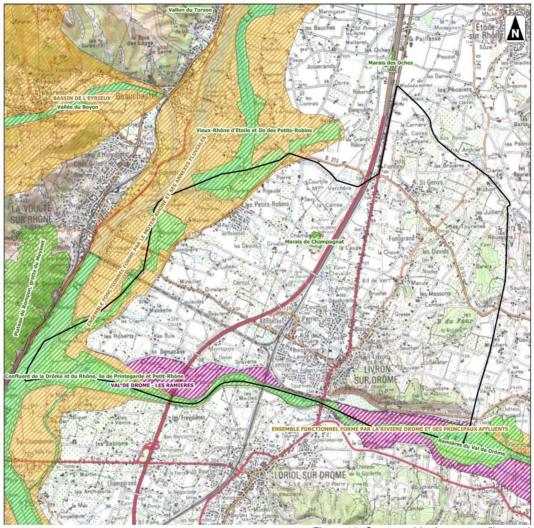


Figure 10: Cartographie des zones d'inventaires.

4-3. Les Zones humides au titre de zones RAMSAR et du SDAGE

Les zones humides sont de grandes importances et sont repérées au titre des zones RAMSAR et recensées au sein du SDAGE.

Les zones humides sont ciblées par la loi 2005-157 du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux en complément de la loi sur l'eau. L'arrêté du 24 juin 2008 précise les critères de définition et de délimitation des zones humides. Leur préservation et leur gestion durable ont été reconnues d'intérêt général. Il s'agit de veiller à la préservation de ces zones humides qui constituent de véritables enjeux en termes de diversité biologique, de gestion des ressources en eau, et de prévention des inondations.

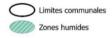
De plus, les enjeux de préservation des zones humides ont été réaffirmés par le SDAGE Rhône Méditerranée, qui précise que ces zones doivent être prises en compte, préservées et restaurées. Dans le PLU, ces zones feront l'objet d'un règlement adapté.

La zone humide est définie au code de l'environnement « on entend par zone humide les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ». Le territoire de Livron-sur-Drôme est alors grandement concerné comme le montre la carte dédiée.



Etat Initial de l'Environnement

- Zones Naturelles d'Intérêt Reconnu -
- Zones humides à l'échelle communale -





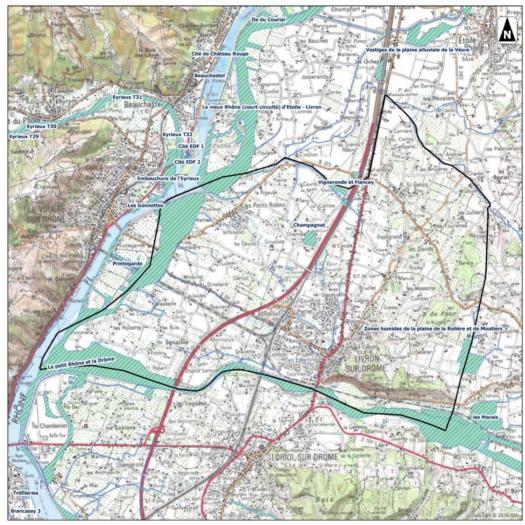


Figure 11 : Cartographie des zones humides à l'échelle communale.

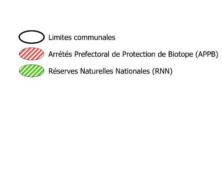
4-4. L'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope

La réglementation imposée par l'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope sur l'ensemble des freydières (sud-est de la commune) lui confère une protection de son patrimoine : interdiction de modifier l'aspect du milieu naturel et interdiction des activités motorisées de loisir notamment. Cet espace a eu cette dénomination par rapport au nombre important d'espèces protégées au niveau national et contactées lors des inventaires. Tous les groupes faunistiques ont été répertoriés comme les mammifères (Castor d'Europe), les chiroptères (Murin, noctule et pipistrelle), les oiseaux (Aigrette garzette, Faucon hobereau, Hibou moyen duc et Milan noir), les amphibiens (Alyte accoucheur), les insectes (Agrion de mercure) et les poissons (Apron du Rhône). Les plantes sont aussi concernées avec la présence avérée du Cirse de Montpellier (Cirsium monspellussulanum) et le micrope dressé (Bombycilanea erecta).

4-5. La Réserve Naturelle Nationale

Une réserve naturelle nationale est un outil de protection à long terme d'espaces, d'espèces et d'objets géologiques rares ou caractéristiques, ainsi que de milieux naturels fonctionnels et représentatifs de la diversité biologique en France. Les mesures de gestions sont adaptées en fonction des objectifs de conservation de la réserve. La commune de Livron-sur-Drôme est concernée par une réserve naturelle nationale « les Ramières du val de Drôme » au sud-est du territoire communal. (Description : cf. Znieff).







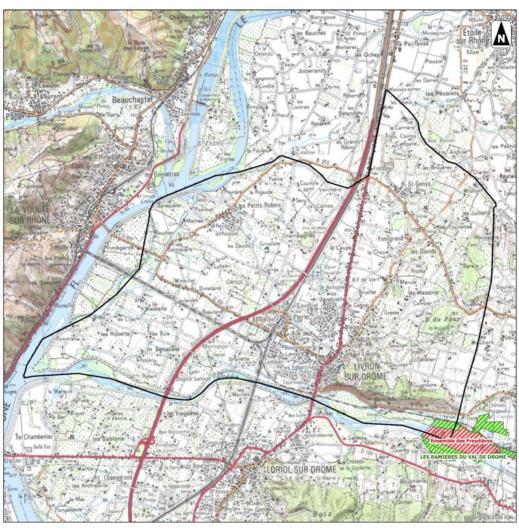


Figure 12: Cartographie des zones réglementaires.

4-6. Le réseau Natura 2000 : un outil de gestion délégué à l'échelle locale

Le Rhône et la Drôme sont concernés par le réseau Natura 2000 pour ce qui concerne la gestion des habitats naturels et les espèces faunistiques.

Le réseau écologique européen est issu de la convention de Berne de 1979 dont se sont inspirées les directives :

- « Oiseaux » (directive 79/409/CEE du Conseil des Communautés européennes du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages);
- « Habitats » (directive 92/43/CEE du Conseil des Communautés européennes du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et la flore sauvages).

L'objectif principal est de maintenir la biodiversité sur le territoire communautaire dans une logique de développement durable grâce à une prise en compte des activités économiques et socioculturelles d'une région. Le but n'est donc pas de créer des « sanctuaires de nature ».

Une structure opératrice (opérateur) est désignée pour l'élaboration du DOCument d'OBjectif (DOCOB.), véritable pièce maîtresse de la démarche « Natura 2000 ». Le Syndicat Mixte des Etangs Littoraux (SIEL) est opérateur pour les sites « Natura 2000 » des Etangs Livroniens. Les DOCOB ont été validés.

Tout aménagement, relevant d'un régime d'autorisation ou d'approbation qui est susceptible d'affecter de façon notable les habitats ou espèces, qui ont justifié la désignation du site, doivent faire l'objet d'une évaluation des incidences, que le projet soit situé dans le site « Natura 2000 » ou à proximité. Au regard de ces impacts, les projets pourront être autorisés ou non.

La commune de Livron-sur-Drôme est directement concernée par le réseau Natura 2000. Elle est concernée par :

• SIC / ZSC FR8201677 « Milieux alluviaux du Rhône aval » :

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N06 : Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	35 %
N09 : Pelouses sèches, Steppes	4 %
N15 : Autres terres arables	13 %
N19 : Forêts mixtes	34 %
N20 : Forêt artificielle en monoculture (ex: Plantations de peupliers ou d'Arbres exotiques)	2 %
N21 : Zones de plantations d'arbres (incluant les Vergers, Vignes, Dehesas)	1 %
N23 : Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	11 %

Figure 13: Description générale du SIC/ZSC Milieux alluviaux du Rhône Aval.

• SIC / ZSC FR8201678 « Milieux aquatiques et alluviaux de la basse vallée de la Drôme »

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N06 : Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	42 %
**** B :	~ ~:
Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N06 : Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	90 %
N07 : Marais (vegetation de ceinture), Bas-marais, Tourbières,	10 %
Mines)	3 %

Figure 15: Description générale de la ZPS Printegarde.

Figure 14 : Description générale du SIC/ZSC Milieux aquatiques et alluviaux de la basse vallée du Rhône

- ZPS FR8212010 « Printegarde » :
- ZPS FR8210041 « Les Ramières du val de Drôme »

cf. ZNIEFF I n° 26090001 « Ramières du Val de Drôme »



Plan Local d'Urbanisme de Livron-sur-Drôme (26)

Etat Initial de l'Environnement

- Zones Naturelles d'Intérêt Reconnu -- Natura 2000 -

Limites communales

Sites d'Intérêt Communutaire (SIC/ZSC)

Zones de Protection Spéciales (ZPS)

Nilomètres

1:38 000

| Couper | Couper

(Pour une impression en format A3 aans reduction de taille)

Réalination: Airele 2016
Source de fond de carter. IGN
Source de données: IGN, Ville de Livron-sur-Drôme, DREAL RAA

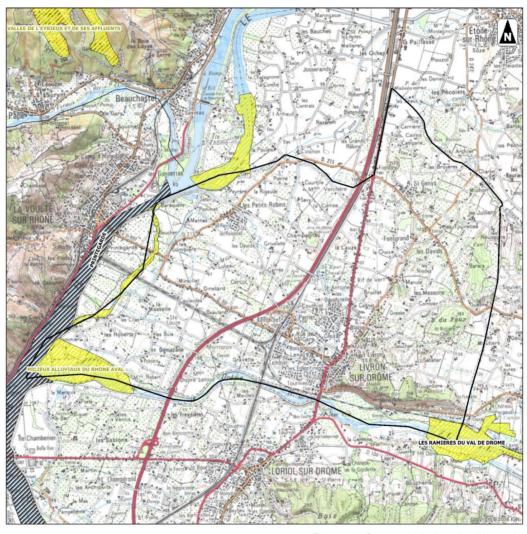


Figure 16: Cartographie des sites Natura 2000.

4-7. Les Espaces Boisés Classés : une protection durable

Les Espaces Boisés Classés (E.B.C.) ont pour objectif la protection ou la création de boisements ou d'espaces verts, particulièrement en milieu urbain ou péri-urbain. Ils concernent les bois, qu'ils relèvent ou non du régime forestier, les forêts, les parcs, les haies ou réseaux de haies, les plantations d'alignements ou encore les arbres isolés, qu'ils soient enclos ou non et attenants ou non à des habitations.

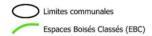
La commune de Livron-sur-Drôme est concernée par les EBC. Une analyse sera effectuée lors de l'évaluation environnementale afin de réévaluer la nécessité de cet outil sur chacun d'entre eux, notamment pour préserver les boisements historiques ayant un fort intérêt écologique ou paysager et laisser libre d'évolution les autres.



Plan Local d'Urbanisme de Livron-sur-Drôme (26)

Etat Initial de l'Environnement

- Espaces Boisés Classés -





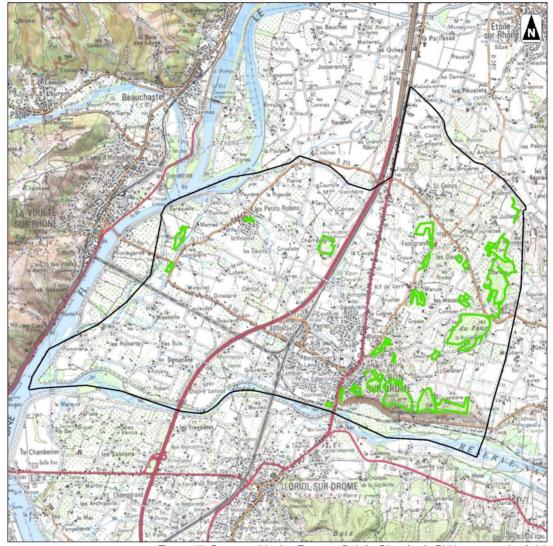


Figure 17: Cartographie des Espaces Boisés Classés du PLU en cours de révision.

4-8. Les enjeux liés aux zones naturelles d'intérêt reconnu

> préserver et gérer les habitats identifiés au titre de la directive Habitats ;

- > saisir l'opportunité de la taxe départementale pour acquérir des terrains ayant un rôle écologique ou paysager ;
- > pérenniser la mise en place d'une gestion concertée sur l'ensemble des espaces naturels.

5- LA TRAME VERTE ET BLEUE

La Trame Verte et Bleue : un outil de liaison entre nature et aménagement du territoire

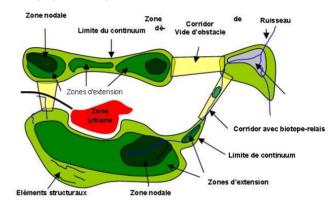
« La Trame verte et bleue » (ou TVB) vise à identifier ou à restaurer un réseau écologique, cohérent et fonctionnel, sur le territoire, permettant aux espèces animales et végétales d'accéder à tous les milieux nécessaires au bon déroulement de leur cycle de vie et aux échanges entre populations. Au fil du temps, celle-ci a évoluée d'un projet orienté sur le paysage à un projet visant la restauration, la protection et la gestion des milieux naturels. Une défragmentation écologique du territoire doit permettre de créer un réseau durable entre les multiples zones protégées pour éviter l'appauvrissement génétique des populations présentes.

La finalité est d'intégrer des éléments naturels indispensables dans les documents d'urbanisme (SCOT, POS, PLU...) et les autres documents cadres (SAGE, contrat de rivière); mais aussi de soutenir des programmes de restauration comme la gestion et la valorisation de la biodiversité.

5-1. Corridors écologiques

L'expression « corridor écologique » désigne un ensemble de milieux qui relient fonctionnellement entre eux différents habitats vitaux pour une espèce ou pour un groupe d'espèces (habitats, sites de reproduction, de nourrissage, de repos, de migration, etc.).

Ces structures éco-paysagères permettent de connecter ou reconnecter entre elles plusieurs sous-populations (patchs). Ils sont donc vitaux pour le maintien de la biodiversité animale et végétale et pour la survie à long terme de la plupart des espèces.



5-2. Le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE)

À l'échelle de la région ont été étudiées les grandes entités naturelles et leurs fonctionnalités. De ce fait, le SRCE permet alors de mettre en évidence les grands réservoirs de biodiversité à préserver ainsi que l'ensemble des éléments qui les relient entre eux dans l'objectif de conserver les fonctionnalités écologiques sur ce territoire.

Le SRCE a pour objectif la conservation de la nature emblématique avec un réseau écologique intégré aux territoires, de restaurer ce réseau et de donner de la cohérence aux actions de conservation et de restauration de la biodiversité à l'échelle régionale.

5-3. Les corridors écologiques de Livron-sur-Drôme : continuums aquatiques, boisés et agricoles

À l'échelle communale, les réservoirs de biodiversité sont représentés par les cours d'eau (Rhône, Drôme et ceux qui s'y rattachent ainsi que leurs ripisylves). Ces derniers possèdent une double fonction aquatique et terrestre et sont connectés aux autres milieux terrestres par les berges végétalisées plus ou moins densément.

Ces cours d'eau représentent un maillage indispensable à la vie aquatique et au déplacement de la biodiversité. Ce sont des corridors aquatiques et terrestres. La présence de ce réseau hydrographique au sein de la commune et qui traverse les plaines agricoles contribuent à encourager l'agriculture à travers des terres fertiles et bien irriguées.

La carte proposée ci-après indique les réservoirs de biodiversité et les corridors communaux principaux identifiés sur la commune à partir d'une pré-étude par photo aérienne puis d'un passage sur le terrain.

5-4. Des menaces pressantes à maitriser

Les ruptures de connexions sont nombreuses et très pénalisantes pour le bon fonctionnement du corridor. Quelques exemples de menaces sont énoncés ci-dessous :

- l'urbanisation sur des continuums écologiques par mitage ou par bloc ;
- la pollution des milieux : la pollution peut-être une barrière infranchissable pour un bon nombre d'espèces ;
- l'affinement des ripisylves, des bords d'étangs et lido ;
- le dérangement provoque une sous-utilisation des connexions existantes ;
- les pratiques agricoles intensives sont souvent néfastes à la biodiversité.

Une campagne de renforcement des liaisons écologiques pourrait suivre ce diagnostic afin de concrétiser l'efficacité fonctionnelle de ces dernières.



Plan Local d'Urbanisme de Livron-sur-Drôme (26)

Etat Initial de l'Environnement

- Schéma Régional de Cohérence Ecologique -





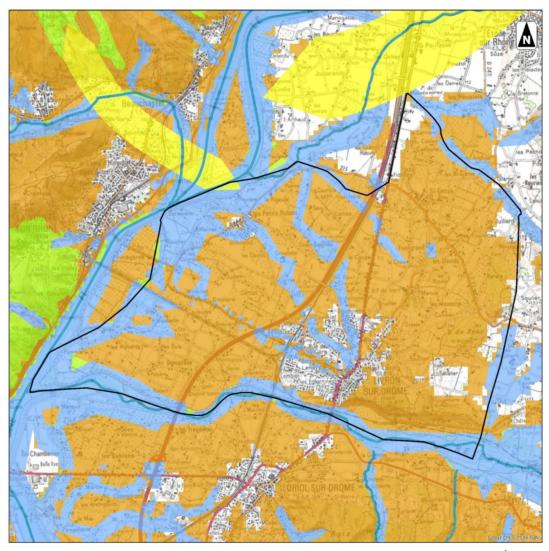


Figure 18: Schéma de Cohérence Écologique.



Plan Local d'Urbanisme de Livron-sur-Drôme (26)

Etat Initial de l'Environnement

- Trame Verte et Bleue Communale -





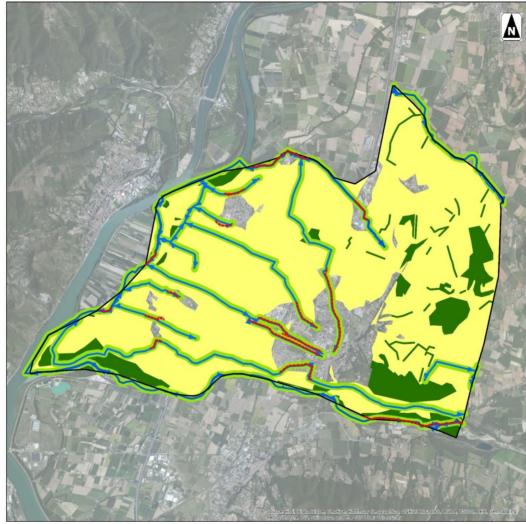


Figure 19: Cartographie de la Trame Verte et Bleue communale.

5-5. Les enjeux liés aux corridors écologiques

> préserver les continuums écologiques dans le document d'urbanisme ;

- > mener une étude détaillée permettant d'identifier les corridors écologiques communaux ;
- > conserver un maillage de canaux d'irrigation gravitaire ancestraux ;
- > aménager les zones de rupture de corridor (routes, zones urbanisées, etc.) afin de renforcer leur efficacité;
- > vérifier la présence de corridors écologiques avant toute modification des milieux.

6- BIOVALLÉE²

La commune de Livron-sur-Drôme adhère à la charte Biovallée. L'association Biovallée souhaite faire du territoire un exemple de réussite en gestion et valorisation des ressources en visant divers objectifs :

- Diminuer de 20% en 2020 et plus de 50% en 2040 les consommations énergétiques du territoire
- Couvrir à 100% à l'horizon 2040 et 25% en 2020 les consommations énergétiques du territoire par la production locale d'énergie renouvelable
- Atteindre 50% d'agriculteurs et de surface en agriculture biologique en 2020
- Proposer 80% d'aliments biologiques ou locaux en restauration collective en 2020

- Diviser par deux d'ici 2020 les déchets acheminés vers des centres de traitement
- Inscrire dès 2020 dans les documents d'urbanisme de ne plus détruire de sols agricoles pour l'urbanisation
- Développer des formations de haut niveau dans le domaine du développement durable
- Créer des emplois dans les éco filières entre 2010 et 2020
- Développer la formation et la recherche en lien avec le développement durable.

 $^{^2\,} Source: http://www.biovallee.fr/le-territoire-biovallee.html$

7- SYNTHÈSE DES SENSIBILITÉS ET RISQUES ENVIRONNEMENTAUX LIÉS AUX ENJEUX DES MILIEUX NATURELS

7-1. Synthèse

La faune, la flore, les habitats et les corridors écologiques sont des thématiques identifiées comme fortement sensibles en terme d'impact du PLU sur l'environnement.

Un grand nombre d'espèces animales et végétales sont présentes sur le territoire du fait de la préservation d'entités naturelles au travers d'outils de gestion et de conservation (DOCOB NATURA 2000,...) et du maintien d'un important réseau hydrographique. Le risque en matière d'environnement réside dans l'extinction ou la perte des populations animales ou végétales ainsi que des habitats selon le degré d'urbanisation.

Le nouveau projet communal doit impérativement prendre en compte ces éléments afin de ne plus engendrer la diminution ou la disparition d'essences et d'habitats remarquables. Les zones naturelles regroupent une grande richesse et des écosystèmes divers qui viennent compléter ceux rencontrés au niveau communal. Ces milieux ne doivent pas être négligés et le réservoir de biodiversité et les corridors locaux se doivent d'être préservés et renforcés sur l'ensemble de la commune afin de pérenniser l'ensemble du patrimoine écologique de la commune.

7-2. Cartographie

La préservation des milieux naturels et leurs richesses, de la trame verte et bleue, des zones humides, œuvrer pour le développement durable du territoire, maitriser la gestion des eaux et les risques naturels sont autant d'enjeux présents la commune et à prendre en compte dans l'élaboration du PLU.

Une cartographie présente ces enjeux :

- modérés pour la présence des risques naturels dont inondations et feux de forêt, zones humides, patrimoine naturel (Natura 2000, RNN, Boisements, corridors écologiques et voirie bruyantes;
- faibles pour le reste des espaces.



Plan Local d'Urbanisme de Livron-sur-Drôme (26)

Etat Initial de l'Environnement

- Synthése des enjeux écologiques communales-







1:38 000

Réalisation: Airele 2016 Source de fond de carte: ESRI Source de données: Ville de Livron-sur-Drôme, Aire

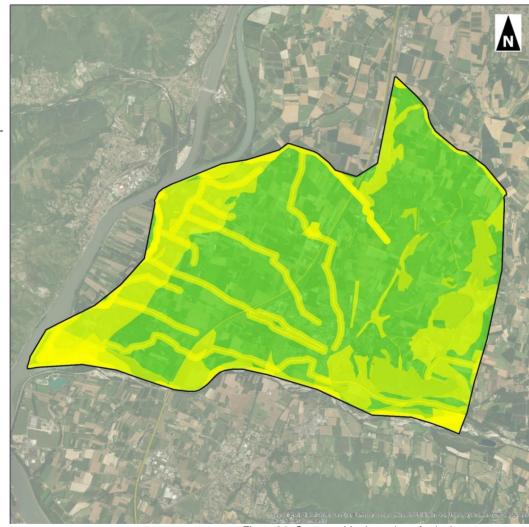


Figure 20: Cartographie des enjeux écologiques communaux.

III - LE PAYSAGE

1- LE SOCLE PAYSAGER ET LE GRAND PAYSAGE

A l'échelle de la Région Rhône-Alpes-Auvergne, la commune de Livron-sur-Drôme appartient à deux grandes unités paysagères (cf. observatoire des paysages en Rhône-Alpes, DREAL Rhône-Alpes):

- La plaine de Valence et la basse vallée de la Drôme : paysage organisé autour de grands équipements
- L'agglomération de Livron : paysage urbain et péri-urbain.



Figure 21: Photo - Un socle paysager lisible, en lien avec le grand paysage

1-1. Un socle paysager organisé par la plaine de Valence et la basse vallée de la Drôme

Le territoire de la commune de Livron est limité dans toute sa partie Sud par la Drôme et par le lit majeur du Rhône à l'Ouest. Les plaines alluviales de ces deux cours d'eau constituent l'essentiel du socle paysager communal. Seul le village originel du Haut Livron souligne l'éperon rocheux dessiné par des falaises abruptes qui dominent la RN7 à l'Ouest et marquent les bords de la Drôme au Sud.

Cette configuration du socle paysager place le vieux village dans un jeu de rapport visuel omniprésent depuis le Nord, l'Ouest et le Sud. La silhouette villageoise coiffée de ses arbres se détache dans le paysage. L'horizontalité de la plaine agricole porte loin le regard qui s'arrête sur les premiers reliefs, dont le village de Livron. Les collines qui rythment la partie Est du territoire communal composent un paysage plus changeant, dans lequel la ruralité domine. La présence des hameaux, fermes et grandes bastides ponctuent le maillage agricole qui forme un patchwork coloré où l'on retrouve vignes et céréales entrecoupés de bois et bosquets.

Le site comme la situation du territoire communal de Livron s'inscrivent avec continuité à l'échelle du grand paysage. A l'Ouest, la plaine agricole appartient à l'ensemble plus vaste des plaines du couloir rhodanien. A l'Est, les collines annocent les premiers reliefs avec en toile de fond le massif du Vercors. La position du village ancien et actuel souligne, encore, la transition entre ces deux ensembles. En ce sens, l'organisation de la trame batie est à accompagner dans ses extensions comme dans ses volumes.

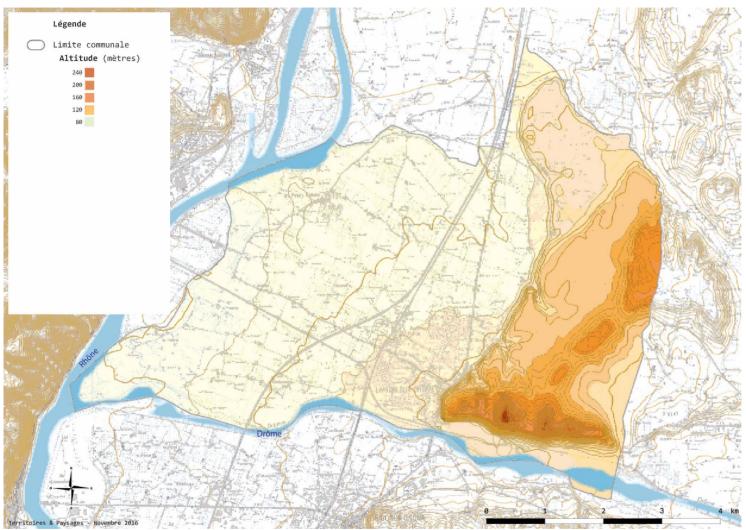


Figure 22: le socle paysager de la commune de Livron-sur-Drôme : un paysage promontoire

1-2. Des liens visuels sur des reliefs repères : la vallée du Rhône et la montagne de Crussol, le Vercors, les premiers reliefs ardéchois

Les vues sur le grand paysage permettent de localiser la commune et la positionner visuellement par rapport aux reliefs structurants environnants :

- Au Nord, la vallée du Rhône et la montagne de Crussol, l'ardéchoise, qui fait face à la Valence, la drômoise
- A l'Est, les reliefs cubiques caractéristiques du massif du Vercors qui animent au loin l'arrière plan du champ visuel
- A l'Ouest, les reliefs ardéchois qui bordent le Rhône et ferment les vues.

Ces perspectives constituent des points de repères à l'échelle du grand paysage. Au-delà de leur fonction repère et de positionnement géographique, ces reliefs forment le grand écrin paysager dans lequel s'inscrit la commune. Ils caractérisent le paysage en lui donnant son identité régionale. A ce titre, les vues sur le grand paysage depuis Livron sont à préserver.



Figure 23: Photo - Des liens visuels sur des reliefs repères : la vallée du Rhône et la montagne de Crussol, le Vercors, les premiers reliefs ardéchois.

2- LES COMPOSANTES PAYSAGÈRES

2-1. Le relief et l'hydrographie

La commune de Livron présente un relief de transition d'organisation Est — Ouest. Les collines qui occupent le tiers Est du territoire communal disparaissent à l'Ouest par une vaste plaine alluviale au confluent du Rhône et de la Drôme. La transition entre ces deux ensembles est marquée par l'implantation originelle du village, le passage des principales voies de communication et les extensions urbaines.

L'Est des collines forme une unité de relief peu élévée où le paysage est compartimenté par ces reliefs aux formes douces, le plus souvent boisés. Le patchwork des terres agricoles ouvre le paysage animé par la présence de fermes et batisses ponctuelles et hameaux, comme celui de St Genys au Nord-Est.

La plaine alluviale de l'Ouest forme une unité par son horizontalité soulignée par la couverture agricole. Les céréales alternent avec les vergers de fruitiers. L'ensemble est quadrillé par un réseau hydrographique dense où se mèlent ruisseaux et canaux. On note un nombre important de fermes, batiments agricoles et habitations ponctuelles regroupées en hameau plus imposant « Les Petits Robins » situé au Nord-Ouest de la plaine.

Enfin, si à l'Ouest les bords du Rhône sont souglinés par de la végétation, des zones humides, quelques secteurs agricoles et une zone d'exploitation de matériaux du fleuve, les bords de la Drôme au Sud-Est du territoire communal sont occupés par quelques habitations, certaines traditionnelles à l'image du mas situé au lieu-dit Brézeme, implantées en contre-bas du coteau mis en valeur par la présence du vignoble, appellation Côtes du Rhône, qui a pris le nom du lieu-dit Brézeme.

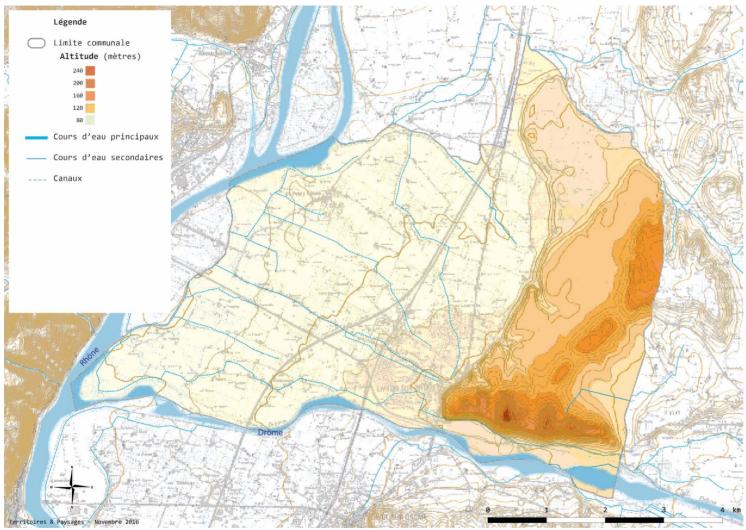


Figure 24: Hydrographie. Un paysage sillonné par un réseau hydrographique dense où se mêlent ruisseaux et canaux

2-2. Les structures végétales : spontanée et d'accompagnement

La présence de l'eau comme les formes du relief participent à la diversité des structures végétales.

La végétation spontanée se retrouve dans des secteurs bien disctints :

- Le long des cours d'eau, elle souligne les berges et les zones humides. Elle compose les ripisylves souvent formées par des arbres de hautes tiges: peulpiers, saules, aulnes. Les ripisylves constituent des linéaires de végétation lisibles dans le paysage qui marquent la présence de l'eau et apportent ombre et fraicheur;
- Sur les parties hautes des collines, les bois coiffent et habillent les parties sommitales des reliefs et composent de cette manière un arrière plan constant dans le champ visuel;
- En alternance entre les parcelles agricoles, les bosquets et arbres ponctuent le maillage agricole. Ils amènent une diversité végétale, rythment la géométrie des parcelles et constituent des points d'appels du regard.

La végétation d'accompagnement se retrouve à proximité des habitations, souvent sous forme de parcs ou de grands sujets (cèdre, chêne ou tilleul) qui soulignent la présence d'une batisse traditionnelle. Certains arbres ponctuels marquent dans le paysage la présence d'un cabanon agricole, souvent associés à la construction pour l'ombre apportée. On retrouve également des linéaires de haies aux abords des parcelles agricoles, en accompagnement des cultures notamment pour leur rôle brise vent.

Cette diversité végétale est à maintenir. Elle participe à la richesse et la variété du paysage communal. Elle constitue des réservoirs floristique et faunistique favorables à la biodiversité tout en formant des corridors écologiques qui dépassent l'échelle communale.

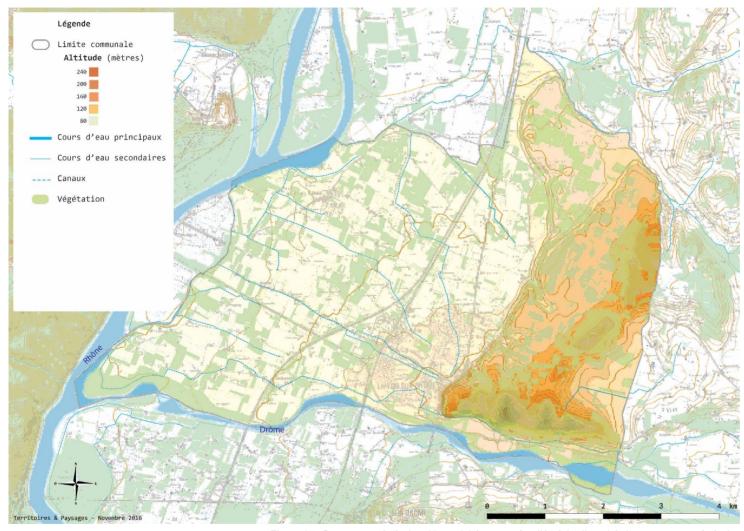


Figure 25: Structures végétales. Une mixité paysagère liée à la diversité des structures végétales

2-3. Le bâti : l'habitat ancien, traditionnel groupé ou ponctuel / le bâti agricole, industriel et commercial

La commune présente deux types de bâti : un bâti ponctuel dispersé à vocation résidentielle ou agricole et un bâti groupé formant le noyau villageois et ses extensions ou des hameaux bien disctints du centre urbain.

Le bâti ponctuel se retouve sur l'ensemble du territoire communal. Il se compose de mas, batisses et fermes agricoles formant par endroits de beaux ensembles par leur architecture traditionnelle. Les façades comme les murs de clôture sont notamment composés de galets roulés du Rhône, les toitures en tuiles de terre cuite canal avec double ou triple génoises de finition. Ces techniques traditionnelles se retrouvent jusque dans les cabanons agricoles qui ponctuent les terres agricoles. Les maisons d'habitation de style architectural plus récente parfois « emprunté » à la Provence (cf. photo 132) se détachent dans le paysage. Elles témoignent de l'attractivité de la commune mais rompent bien souvent, par leur forme et leur couleur, l'harmonie d'ensemble.

Le bâti groupé s'est historiquement implanté sur l'éperon rocheux qui domine la vallée de la Drôme et sa plaine alluviale humide, favorable aux cultures. Le bâti industriel et commercial prend logiquement place le long des principales voies de communication. Dans le cœur du village, la RN7 est jalonnée d'un bâti résidentiel mitoyen où le rez-de-chaussé est le plus souvent transformé en commerce. Les espaces publics, places et parkings, sont également des lieux gagnés par une activité économique tertiaire : principalement banques et agences immobilières. Les locaux industriels s'égrennent le long de la RN7 en direction du Nord pour former une zone d'activités en limite de commune au lieu-dit le Fiancey. Les volumes restent simples et de faible hauteur. Ils ferment les premiers plans en direction de la plaine agricole sans occulter le regard au loin sur le grand paysage et notamment la silhouette du vieux Livron.

Le principal enjeu paysager pour le bâti et la trame urbaine est de maitriser les hauteurs et les volumes des nouvelles constructions tout en veillant à respecter les teintes naturellement présentes dans la palette paysagère : brun de la terre, ocre des galets...

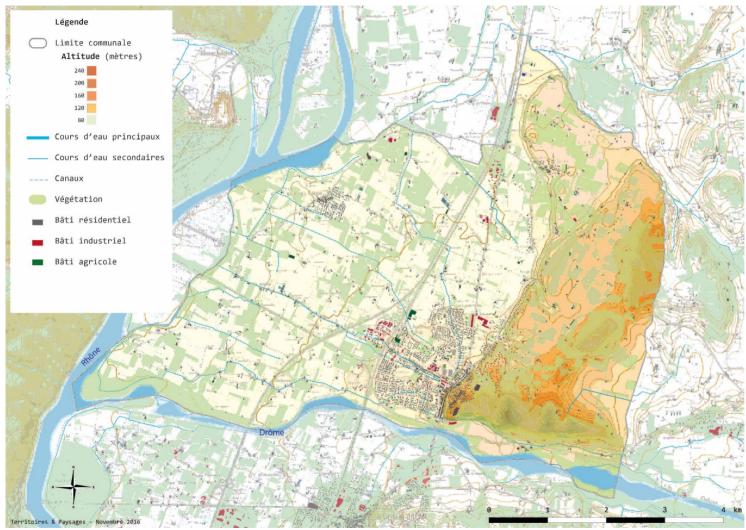


Figure 26: Bâti. Un paysage vivant et habité

2-4. Les routes et les infrastructures

Le territoire communal est traversé par plusieurs infrastructures majeures du couloir rhodanien : l'autoroute A7 et son corollaire la RN7 ainsi que deux voies ferrées. La principale voie ferrée longe l'autoroute A7 dans un sens Nord-Sud. La seconde part de l'échangeur présent au Sud de la commune en direction de l'Ouest. Toutes ses infrastructures ont naturellement pris place dans la plaine pour s'affranchir des contraintes du relief. Elles traversent le territoire du Nord au Sud et d'Est en Ouest en évitant le secteur des collines à l'Est. Ces infrastructures de traffic important sont bien intégrées dans le paysage, par des tracés semi-enterrés ou bordés de talus végétalisés.

Au-delà des principaux axes de déplacements, le territoire communal bénéficie également de tout un réseau de routes secondaires qui le quadrille. Ce maillage permet une découverte complète des paysages de la commune qui, sans ces routes, resterait principalement un territoire traversé. Ces routes sont souvent doublées d'un réseau aérien qui les accompagne et brouille la lecture du paysage en se plaçant au premier plan du paysage perçu. Ce maillage de voies secondaires est un atout précieux pour la mise en place d'un réseau de modes de déplacements doux. Actuellement, la commune bénéficie du maillage du PDIPR. La commune a, par ailleurs, créé un sentier d'interprétation des canaux Livronnais qui met en avant le patrimoine et l'histoire de la commune.

L'enjeu paysager des routes et des infrastructures est de soigner les abords dans le cœur du village, maintenir des vues sur le grand paysage en évitant le développement continu de batiments le long des voies, de travailler sur les entrées de commune, notamment depuis la RN7, de s'interroger sur la mise en place d'un réseau de modes de déplacements doux aux portes de la « Biovallée » et de poursuivre l'enfouissement du réseau aérien amorcé dans le cœur du village.

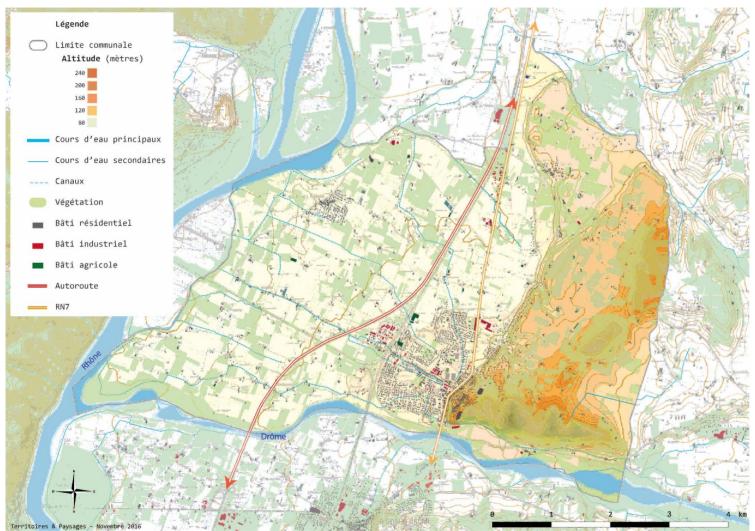


Figure 27: Routes et infrastructures. Un paysage traversé par des infrastructures majeures

Commenté [TR1]: Voies ferrées absentes

Commenté [JB2R1]: OK carte modifiée à suivre prochainement

3- LES UNITÉS PAYSAGÈRES

D'un point de vue paysager, le territoire communal présente 5 unités de paysage :

- La plaine agricole
- Les collines
- Les bords du Rhône et de la Drôme
- Les centres urbains
- Les abords des axes de communication.

Chaque unité se caractérise par des motifs paysagers distincts et une certaine homogénéité sur le plan visuel et les perceptions.

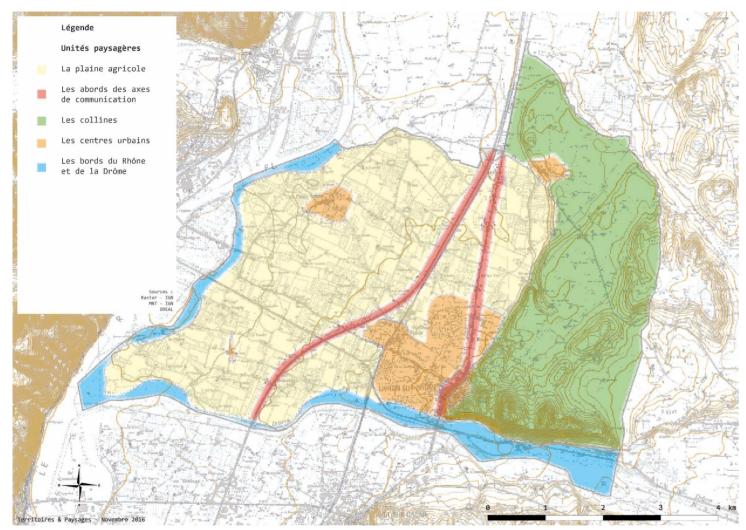


Figure 28: Unités paysagères

3-1. La plaine agricole à l'Ouest

La plaine agricole est occupée par les grandes cultures et l'arboriculture qui bénéficient d'un réseau dense de canaux et de système d'irrigation. Cette unité offre un paysage ouvert et entretenu ponctué de haies, bosquets, bâtiments agricoles ou habitations. Le regard est porté par les terres agricoles qui dégagent l'horizon en direction des Monts d'Ardèche à l'Ouest ou du plus lointain Vercors à l'Est.

La présence d'un réseau aérien le long des routes et chemins perturbe la lecture de ce paysage à dominante agricole. De la même manière, le bâti ponctuel plus récent interroge par ses volumes et ses couleurs. A l'échelle du grand paysage, l'horizontalité de la plaine participe à la mise en valeur de la position dominante du vieux Livron, promotoire au confluence du Rhône et de la Drôme. Il convient de maintenir la vocation agricole de cette unité, écrin du cadre de vie et de loisirs des Livronnais.

Enjeux :

- > Maintenir la vocation agricole de la plaine
- > Conserver la diversité végétale
- > Maintenir les vues ouvertes et lointaines sur le grand paysage
- > Veiller à une meilleure intégration des nouvelles constructions
- > Poursuivre l'enfouissement du réseau aérien





Figure 29: Photos - Un paysage ouvert et entretenu ponctué de haies, bosquets, bâtiments agricoles ou habitations

3-2. Les abords des axes de communication au centre de la commune

La RN7, l'autoroute et les voies ferrées créent des coupures qui tendent à cloisonner les formes d'occupation du sol. Elles contiennent notamment les extensions urbaines au Sud de la commune. Toutes ces voies sont aujoud'hui bien intégrées à l'échelle du grand paysage et restent des ouvrages assez discrets.

La traversée du village de Livron par la RN7 est un enjeu majeur pour la commune. Sur le plan du paysage, la RN7 offre une découverte de proximité, facile et connue, à la différence des autres voies de communication plus traversantes et extérieures. Aujoud'hui la RN7 génère des nuissances en étant le passage obligé pour un nombre important de véhicules et poids-lourds souhaitant traverser la Drôme. Le projet de contournement du village permet de requestionner les abords de la RN7 en faisant de Livron une étape sur cet axe mythique du quart Sud-Est, à la fois porte d'entrée de la vallée de la Drôme et point de passage de la rivière. Cette approche valorisante du passage de la RN7 dans le cœur du village nécessite une analyse globale des entrées de commune jusqu'aux aménagements des bords de route.

Enjeux:

- > Requalifier les abords de la RN7
- > Maintenir des cônes de vue sur le grand paysage depuis la RN7
- > Eviter la multiplication et l'extension des zones d'activité en continu le long de la RN7
- > Conserver l'intégration paysagère des ouvrages routiers actuels et futurs





Figure 30: Photos - Des abords à soigner et des perspectives à maintenir

3-3. Les collines de l'Est

L'Est des collines offre un paysage varié, animé par la douceur des reliefs boisés, ouvert par les terres agricoles, vivant par les mas, fermes et batisses qui le ponctue, valorisé par l'arrière plan formé par le massif du Vercors. Cette composition paysagère revèle un paysage bucolique, image d'une ruralité convoitée tant par son paysage que ses terroirs AOC Côtes du Rhône Brézème, qui s'expriment en vitrine sur le versant Sud du coteau et forme la limite Sud de l'unité. Cette unité présente un intérêt pour la commune comme pour les vignerons par ses expressions paysagères de qualité, en entrée de commune, comme vitrine de l'appellation et en entrée de la Biovallée.

Cette cohérence et cette harmonie d'ensemble tend à disparaître le long du coteau qui forme la limite Ouest de l'unité. Au niveau du quartier St Blaise, les extensions résidentielles gagnent progressivement les pentes exposées et boisées sur un secteur visuellement exposé.

Le PLU de 2012 tente de limiter cette tendance : certains terrains au niveau de la route de Fontgrand ont retrouvé un zonage N afin de limiter l'étalement urbain et de tenir compte des problèmes de gestions des eaux pluviales au niveau des coteaux.

Enjeux:

- > Protéger le secteur des collines de tous projets d'aménagement qui viendrait pertuber l'harmonie d'ensemble (par extension du périmètre du futur SPR ?)
- > Accompagner la dynamique viticole, notamment sur le coteau Sud de l'unité de manière à préserver le caractère traditionnel des murs de souténement qui forment l'architecture du paysage viticole
- > Contenir l'urbanisation sur le coteau Nord, quartier St Blaise, et préserver le couvert végétal



Figure 31: Photos - Un paysage varié, animé par la douceur des reliefs boisés

3-4. Les centres urbains

Le haut Livron compose un ensemble homogène avec les bois qui l'entourent et s'insère harmonieusement dans le paysage. Il forme un cœur minéral aux lignes douces et soignées dans un écrin végétal. Cette cohérence d'ensemble est certainement le résultat d'une ZPPAUP présente depuis plus de 20 ans (12 janvier 1995).

Les extensions villageoises sur les pentes et au pied du coteau le long de la Nationale 7 n'altèrent pas cette silhouette, image de la commune. Le développement du bati résidentiel et commercial à l'Ouest de la RN7 dans la continuité de la plaine prolonge de manière harmonieuse le tissu urbain dans le paysage. On note cependant la présence de hauts volumes aux teintes claires, souvent de l'habitat collectif, qui altèrent par endroits la cohésion d'ensemble du tissu urbain.

En périphérie Ouest, la trame urbaine est assez lache, principalement constituée d'un habitat résidentiel individuel où la présence du végétal participe à la fois à l'intégration paysagère des habitations, et la qualité du cadre de vie. L'aménagement végétal de la commune apparait néanmoins peu élaboré. Les zones pavillonnaires sont ornementées d'espèces peu diversifiées, voire invasives comme le Bambou et le Buddleia en guise de brise vue ou d'ornementation. Les extensions urbaines sont dans son ensemble largement bétonnée. La frontière entre les espaces naturels encore en place et le centre urbain est fortement visible.

Enjeux:

- > Poursuivre la protection du haut Livron et du boisement qui le couronne
- > Identifier et mettre en valeur des vues depuis le bas du village en direction du haut Livron.
- > Accompagner les nouvelles constructions en plaine pour participer à une meilleure intégration paysagère et limiter l'étalement urbain.

> utiliser des essences locales.





Figure 32: Photos - Un centre urbain homogène

3-5. Les bords du Rhône et de la Drôme en limite Ouest et Sud

Ces zones humides sont des secteurs d'une grande diversité floristique et faunistique, lisibles dans le paysage par la présence d'arbres de hautes tiges. Ces réservoirs de biodiversité présentent un intérêt majeur sur le plan de l'écologie du paysage. Ils constituent des corridors écologiques qui dépassent l'échelle de la commune et sont à ce titre inventoriés et ou préservés (ZNIEFF, ZICO et zone Natura 2000).

Enjeux :

> Maintenir et protéger la biodiversité.





Figure 33: Photos - Des corridors à préserver

4- LES AMBIANCES ET PERCEPTIONS

4-1. Des points de vue et perspectives sur le grand paysage à maintenir

Depuis la plaine agricole à l'Ouest en direction du Nord de la vallée du Rhône, sur la montagne de Crussol, relief repère en vis-à-vis de Valence

Depuis les collines à l'Est en direction du haut Livron et son écrin boisé avec le Vercors en arrière plan





Figure 34: Photos - Points de vue sur le grand paysage.

4-2. Des entrées de ville à soigner

• Entrée Sud par la RN7 : des circulations douces à affirmer



Figure 35: Photo - Entrée de ville Sud par la RN7.

• Entrée Nord par la RN7 : une arrivée à qualifier

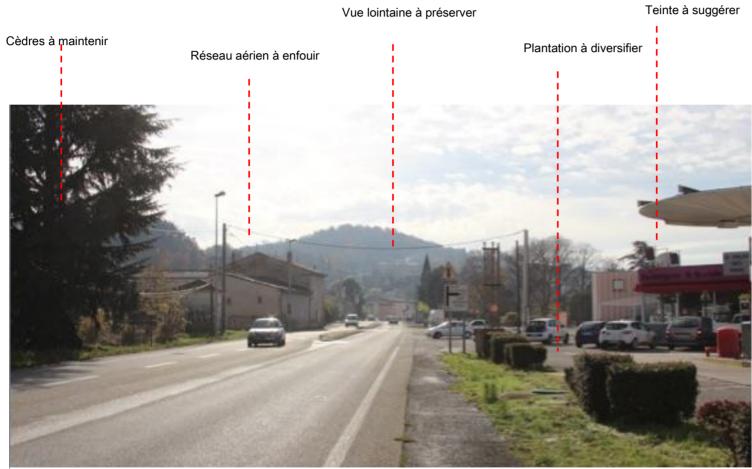


Figure 36: Photo - Entrée de ville nord par la RN7.

• Entrée Nord par la RN7 au niveau de Fiancey : une porte sur le territoire de la communauté de communes à valoriser

Plus au Nord, l'entrée de commune par la RN7 au niveau de Fiancey, qui est aussi une porte d'entrée sur le territoire de la communauté de communes, est à aménager. Un travail de réaménagement et de requalification du rondpoint a été réalisé.

Une valorisation des abords de la RN7, notamment par des orientations sur les clôtures des bâtiments existants, permettrait de souligner les perspectives en direction du vieux village et de préserver les ouvertures visuelles sur l'espace agricole périphérique.



Figure 37: Photo - Entrée nord par la RN7 au niveau de Fiancey.

4-3. Des cônes de vue sur le haut Livron à valoriser à l'intérieur du village





Figure 38: Photos - cônes de vue sur le haut Livron

4-4. Des volumes et couleurs des constructions à intégrer à l'échelle du paysage urbain et agricole





Figure 39: Photos - des constructions à intégrer dans le paysage.

4-5. Une diversité végétale à préserver à l'intérieur du village

Parcs arborés, arbres remarquables, espaces publics, alignements, jardins...









Figure 40: Photos - la végétation en ville

4-6. Les clôtures à homogénéiser, à soigner









Figure 41: Photos - clôtures

4-7. Des transitions entre espace agricole / espace bâti à faire dialoguer



Figure 42: Photo - transition ville / nature

- > limiter les ruptures dans les continuités écologiques.
- > renforcer la continuité entre les espaces urbains et les aires naturelles en place dans la commune.

4-8. Des perspectives encombrées par le réseau aérien



Figure 43: Photos - le réseau électrique aérien.

5- BILAN ET ENJEUX PAYSAGERS

- Soigner, valoriser les entrées de ville.
- Requalifier la traversée du village / les abords de la RN7.
- > Enjeu d'aménagement des abords, d'accueil, de sécurité, de ralentissement, de vue sur le village, de premiers plans à soigner.
- Soigner les transitions et les compositions espace bâti/espace cultivé.
- Utiliser des essences locales
- Limiter l'étalement urbain.
- > Enjeu d'interface, transition urbain/rural.
- Préserver les cônes de vue sur le grand paysage.
- > Enjeux de maintien et de préservation/valorisation (aménagement de point de vue).
- Maintenir la silhouette du vieux Livron et son écrin boisé.
- > Enjeux d'arrière-plan boisé à maintenir.
- Préciser les volumes et les teintes des nouvelles constructions.
- > Enjeux de maintien des espaces de respiration visuelle, milieu ouvert, lignes basses.

- Accompagner les aménagements sur le coteau Sud, paysage viticole vitrine de la future AOC Brezème.
- Poursuivre l'enfouissement des réseaux aériens.
- Intégrer les points de collecte de déchets.
- > Enjeux de mise en valeur des paysages emblématiques.

IV -	L'AGRICULTU	DE
IV -	I AUTRIUUI IU	ĸr

L'agriculture est un élément fondamental du territoire communal :

- en termes d'aménagement de l'espace et de paysage puisqu'elle utilise plus de 50% du territoire. Le dernier recensement général agricole, RGA 2010, fait apparaître une Surface Agricole Utilisée (S.A.U.) communale de 1944 ha.
- en termes d'économie locale : l'agriculture fournit 4% des emplois de la commune au recensement INSEE 2016.

C'est également un secteur d'activités en pleine évolution, qui subit depuis plusieurs années des crises liées au niveau de prix des productions, ou aux maladies qui touchent certaines productions, mais également en raison des évolutions des modes de production: de plus en plus de grandes exploitations et de grandes cultures, diminution de la part de l'arboriculture.

En 2007, la commune a réalisé, avec l'aide de la Chambre d'Agriculture, une première étude approfondie sur le secteur agricole.

Dans le cadre de l'élaboration du PLUi, une étude agricole complémentaire a été réalisée en 2019 par Terres d'Avenir.

1- LES DONNÉES STATISTIQUES

La diminution du nombre d'exploitations, qui est une tendance structurelle forte en France depuis plusieurs décennies, se poursuit à Livron, de même que sur l'ensemble du territoire français. Selon le dernier recensement général agricole de 2010, le nombre de sièges d'exploitation installés à Livron-sur-Drôme a été divisé par deux en 30 ans.

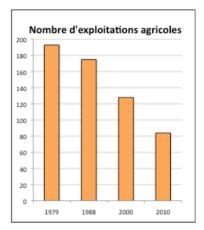


Figure 44: RGA 2010.

Selon le Registre Parcellaire Graphique de 2014 (déclarations au titre de la PAC), le nombre d'exploitations sur la commune est de 62.

Une partie des surfaces agricoles a été consommée pour l'urbanisation, mais la diminution du nombre d'exploitations est surtout liée à l'évolution socio-économique des structures agricoles : on assiste à une concentration des exploitations dont la taille moyenne augmente ce qui permet notamment de mieux rentabiliser les équipements nécessaires à la mise en valeur des terres.

Cela entraine une mutation des paysages agricoles : les grandes cultures remplacent l'arboriculture, les petites parcelles, maillées de haies, disparaissent au profit des grands espaces.

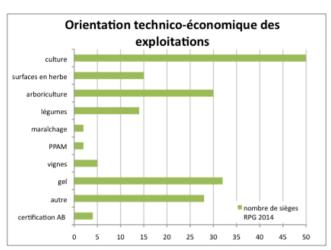


Figure 45: RPG 2014

2- LA LOCALISATION DES EXPLOITATIONS

Les cartes présentées ci-dessous ont été réalisées dans le cadre de l'étude agricole menée à l'échelle du PLUi en 2019.

Selon cette étude, la commune compte à cette date 41 sièges d'exploitation.

Ces cartes représentent :

- les sièges d'exploitation implantés sur la commune, qui pour la plupart, comporte également une habitation
- les bâtiments d'élevage
- les bâtiments de stockage, embouteillage, stabulation, hangar
- autre...

Selon cette étude, la commune compte sur son territoire :

Type de bâtiments	Nombre de bâtiments	
Hangar de stockage	78	
Station conditionnement	6	
Poulailler	1	
Poulailler Parcours	1	
Bâtiments d'élevage	5	
Magasin de vente	2	
Autre	16	

Source : Terres d'Avenir

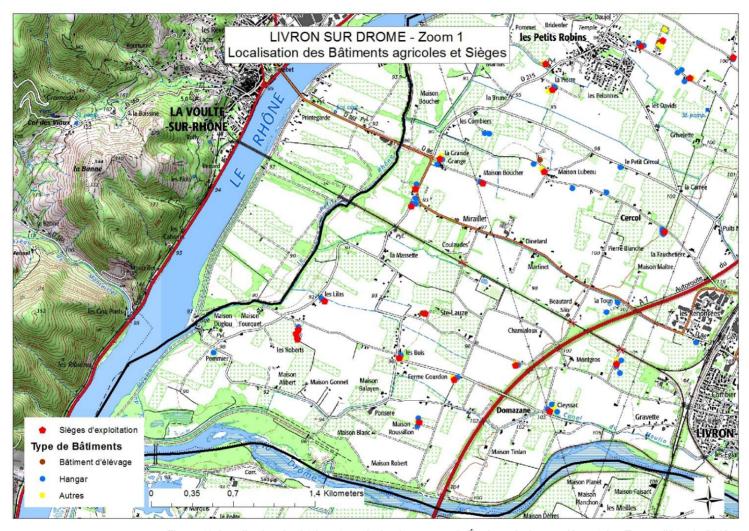


Figure 46: Localisation des bâtiments agricoles (zoom ouest). Étude agricole complémentaire. Terres d'Avenir, 2019.

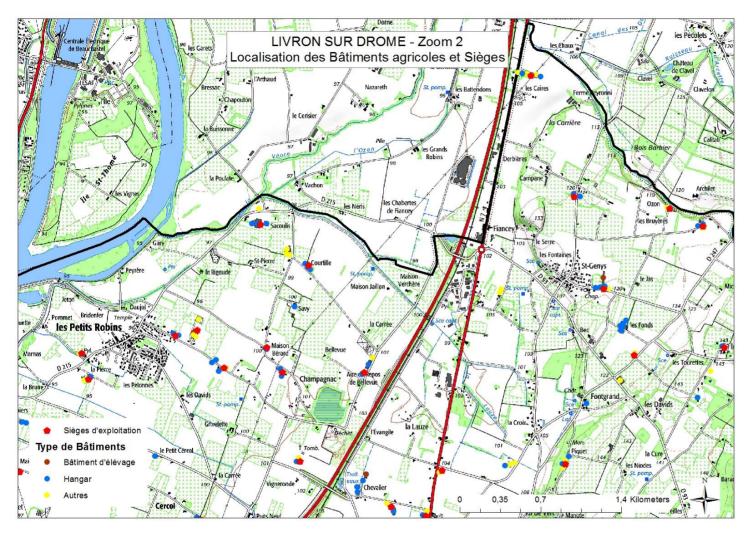


Figure 47 : Localisation des bâtiments agricoles (zoom centre-nord). Étude agricole complémentaire. Terres d'Avenir, 2019.

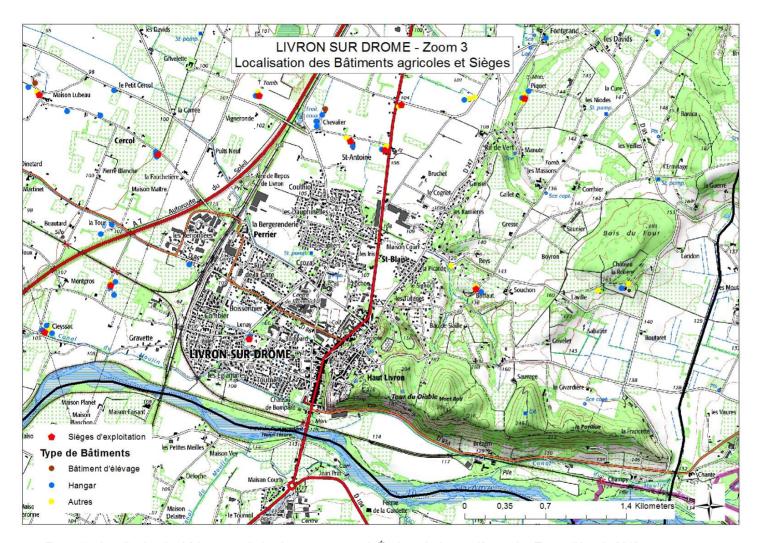


Figure 48 : Localisation des bâtiments agricoles (zoom centre - est). Étude agricole complémentaire. Terres d'Avenir, 2019.

3- LES SURFACES CULTIVÉES

La commune bénéficie d'une agriculture multiple et variée : grandes cultures, arboriculture, viticulture... ce qui est intéressant en termes de dynamisme économique, mais également en termes de variété des paysages et de biodiversité.

Les productions végétales dominent alors que l'élevage est marginal.

Les exploitations sont le plus souvent diversifiées avec en majorité des grandes cultures associées à de l'arboriculture.

Depuis une dizaine d'années, le paysage agricole communal change, avec une diminution importante des surfaces en vergers au profit des grandes cultures.

Les surfaces dédiées aux cultures (céréales et oléagineux) dominent largement les autres types d'exploitations : elles représentaient 62% des surfaces exploitées en 2014.

L'arboriculture (pêchers, abricotiers pour l'essentiel ainsi que pommiers, pruniers, kiwi, ...) représentait 23% des surfaces agricoles totales en 2014.

Signe de la baisse d'activité de ce secteur, les coopératives de conditionnement et de commercialisation des fruits (Lorifruits et Drômefruits) qui étaient implantées sur la commune ont cessé leur activité.

Les autres cultures sont marginales :

- le maraîchage,
- les pépinières horticoles (plantes et fleurs),
- les fleurs aromatiques,
- les vignes.





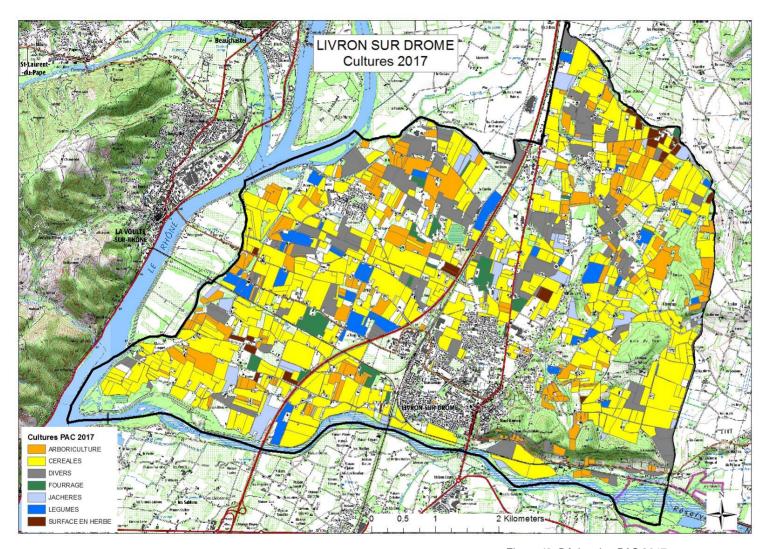


Figure 49: Déclaration PAC 2017.

4- LES APPELLATIONS ET CERTIFICATIONS

• Les AOC / IGP

La commune de Livron est concernée par :

- l'IGP Ail de la Drôme,
- AOC Picodon,
- L'IGP Pintadeaux de la Drôme.

• La filière viti-vinicole

La commune comporte des terres bénéficiant de l'AOC Côtes du Rhône. La superficie classée est réduite, avec 84 ha répartis sur 4 secteurs :

- les coteaux de Brézème qui dominent la vallée de la Drôme,
- les terrasses de Fontgrand,
- le château de la Rolière,
- le quartier de l'Hermitage.

Le vignoble est implanté sur des marnes calcaires et le cépage utilisé est la syrah.

Selon le Président du syndicat local de l'appellation :

- Les surfaces plantées actuelles en zone AOP représentent 33 ha. Elles étaient de 27 ha en 2011.
- Il y a donc globalement une tendance à l'augmentation, mais qui atteint des limites : les parcelles non plantées entre le cimetière et la tour connaissent des difficultés.
- L'AOC compte 10 producteurs, dont 3 en coopérative.
- Il y a également 8 structures de vinification.

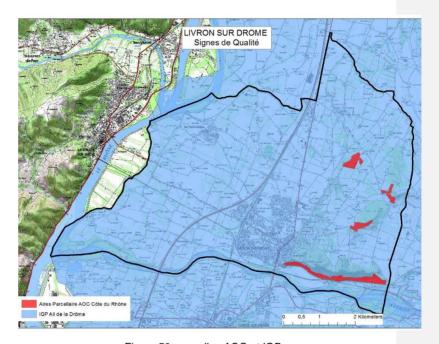


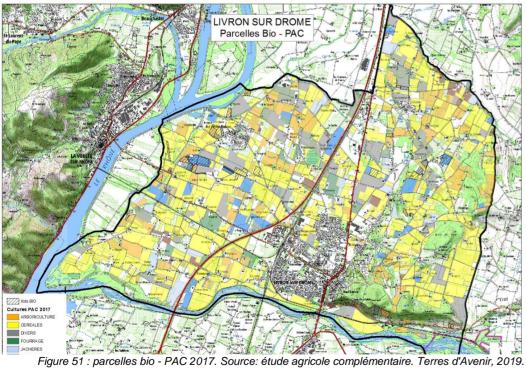
Figure 50: parcelles AOC et IGP

L'agriculture biologique

Avec la *Biovallée®*, le département de la Drôme est le premier département français en matière d'agriculture biologique. À Livron-sur-Drôme, cette filière est peu développée, mais en augmentation. De seulement 2 exploitations agricoles dénombrées en 2008, elle est passée à 4 exploitations bénéficiant de la certification AB en 2017.

Chiffre plus récent ?

Par ailleurs, un marché 100 % bio ("Les buttineries") s'expose de mai à septembre dans le Haut Livron, sur la place du Barry.



PLU de Livron-sur-Drôme – Rapport de Présentation – État Initial de l'Environnement

Commenté [TR3]: Pas d'information à mon niveau. Se mettre en relation avec le pôle agri de la CCVD (M. Hugues

5- L'IRRIGATION

Les terres agricoles de Livron-sur-Drôme bénéficient d'un bon système d'irrigation, principalement à l'Est de la commune.

À l'Ouest dans la plaine alluviale, selon les types de cultures, les terres ont moins besoin de l'être. Elles ont un bon potentiel agronomique : terres riches, souvent limoneuses.









Figure 52: Photos - systèmes d'irrigation, canaux.

Commenté [TR4]: A nuancer. Partie du territoire irriguée (le plan du réseau l'illustre)

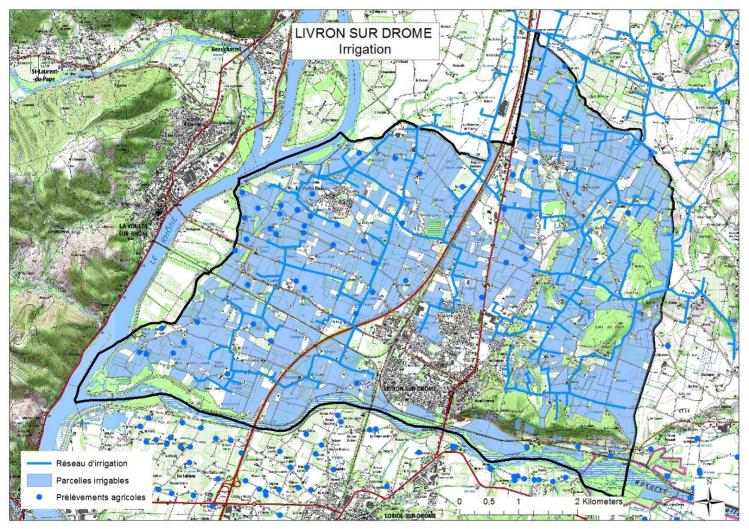


Figure 53: Plan du réseau d'irrigation.

6- LES PRESSIONS

- Le mitage par des constructions non agricoles, avec développement des conflits d'usage.
- les infrastructures qui découpent le territoire et compliquent les déplacements.
- Une déstructuration potentielle des réseaux de circulation et d'irrigation par la future déviation de la RN7.

7- LES PERSPECTIVES D'AVENIR ET LES ENJEUX

Le devenir des exploitations

L'étude agricole complémentaire réalisée en 2019 a réalisé un pointage précis des sièges exploitations ainsi qu'une description des exploitants par profil socio-démographique.

Sur les 42 exploitants recensés, 5 sont double actifs et 2 sont retraités.

En ce qui concerne les perspectives d'avenir :

- Pour plus de la moitié, les repreneurs sont connus.
- Pour 8 exploitations (soit 1/5), la succession n'est pas assurée.
- -> Voir carte page suivante.

• Le développement des circuits courts

La tendance actuelle est au développement de la vente directe à la ferme.

Par ailleurs, plusieurs projets sont en cours d'études :

- épicerie circuit court dans le centre
- épicerie et restauration dans le secteur de la Confluence
- halle de marché, dans le cadre de la réflexion globale de requalification du centre-ville.

PLU de Livron-sur-Drôme – Rapport de Présentation – État Initial de l'Environnement

- Projet d'unité de méthanisation agricole
- Aire de lavage des pulvérisateurs

Un permis de construire a été accordé sur la parcelle ZM21, maitrisée par la commune, au printemps 2020.

• Le développement des coteaux de Brézème

Il s'agit de remettre en culture le coteau qui a été gagné par le boisement en raison de la déprise agricole. La carte postale ci-contre représentant le coteau vers 1910 est tout à fait éloquente : à cette époque, tout le coteau



Figure 54: Photo - coteaux de Brézème et Tour du Diable.

était cultivé.

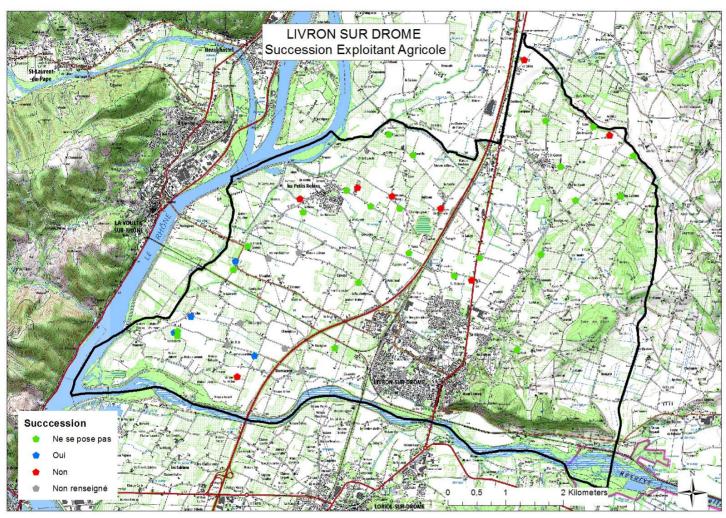


Figure 55: Succession des exploitants agricoles. Source: étude agricole complémentaire. Terres d'Avenir, 2019.

• Projets de diversification autour de la viticulture : salle de réception, restaurant, hôtellerie...

La révision du PLU est l'occasion de réfléchir à la faisabilité de ces projets, en terme de planification (question de l'opportunité des STECAL).

Enjeux

- Maitriser et contenir les nouvelles constructions au sein de l'espace rural ;
- Préserver et maintenir les réseaux des chemins et canaux ;
- Soigner les interfaces et les transitions espace urbain / espace agricole en faisant dialoguer l'agriculture et l'urbain ;
- Accompagner la remise en culture du coteau de Brézème ;
- Mettre en valeur le petit patrimoine agricole ponctuellement présent (cabanons, murets, murs, terrasses...).



Figure 56: Photo - exemple de muret à préserver.

Commenté [TR5]: Oui, éléments à venir



1- LE PATRIMOINE

1-1. les Monuments Historiques

Source: Atlas du Patrimoine et Porter à la connaissance, 2016.

La loi du 31 décembre 1913 modifiée a prévu de protéger des monuments historiques inscrits ou classés en instaurant un périmètre de protection délimités autour d'eux. Lorsqu'un immeuble est situé dans le champ de visibilité d'un édifice classé ou inscrit, il ne peut faire l'objet, tant de la part des propriétaires privés que des collectivités et établissements publics, d'aucune construction nouvelle, d'aucune démolition, d'aucun déboisement, d'aucune transformation ou modification de nature à en affecter l'aspect, sans une autorisation préalable. Le permis de construire en tient lieu s'il est revêtu du visa de l'architecte des bâtiments de France.

Des édifices de la commune sont inscrits à l'inventaire des monuments historiques :

- Le **château du Haut Livron** Quatre pièces décorées de peintures murales partiellement inscrit par arrêté du 28 décembre 1990
- Le **cimetière** contenant les restes d'une ancienne abbaye inscription par arrêté du 13 juillet 1926.

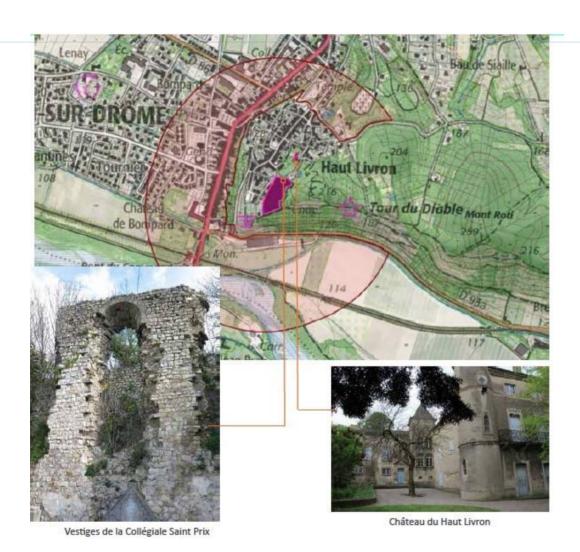


Figure 57: Cartographie des périmètres MH.

Commenté [TR6]: 1 seul des 2 périmètre représenté. Se référer au plan des SUP

1-2. La ZPPAUP en révision

Une Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP), renommé Site Patrimonial Remarquable par la loi CAP, est présente sur le territoire (approuvée le 12/01/1995). Elle concerne le Haut-Livron.

Elle constitue une servitude d'utilité publique.

La commune a délibéré pour la mise en révision de ce SPR, en parallèle du PLU. Les études sont menées conjointement.

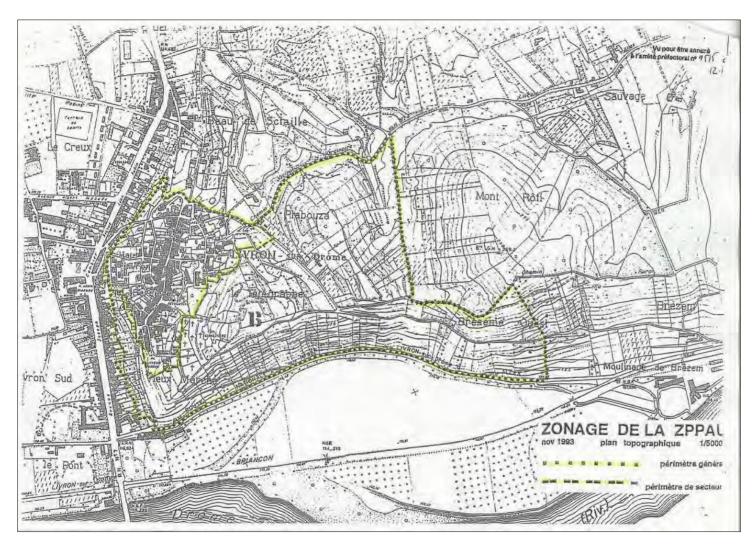


Figure 58: Zonage de la ZPPAUP en cours de révision.

1-3. Les entités archéologiques

Il existe sur la commune de Livron 51 entités archéologiques recensée au titre de la carte archéologique nationale, qui témoignent de la richesse communale en la matière.

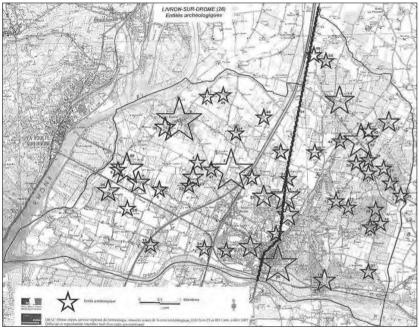


Figure 59: Entités archéologiques.

- 1. Chambaude sud, les Dauphinelles, Le Cognet : occupations (protohistoire, gallo-romain)
- . Saint-Antoine : occupation (protohistoire)
- Vigneronde : occupations (néolithique ?, protohistoire, gallo-romain)
- 4. Les robins, le petit Cercol : occupation (âge de bronze)
- . Miraillet : occupation (âge du bronze)
- 6. Les petits robins : villa (gallo-romain)
- Miraillet : remplois (gallo-romain)
- 8. Dinetard : occupation (gallo-romain)
- 9. La Rigaude : occupation (gallo-romain)
- 10. La Roliètre : occupation (gallo-romain)
- 11. Loche : remplois (gallo-romain)
- 12. Les Julliens : remplois de statues (gallo-romain)
- 13. Gresse : occupation (gallo-romain)
- 14. Saint—Genys: occupation (gallo-romain), église, prieuré (moyen-âge) 15. Bompard : occupation (gallo-romain)
- 16. Brézem : remplois (gallo-romain)
- 17. Les Veilles : occupation (gallo-romain)
- Les vernes : occupation (gano-toniam)
 Domazane : occupation (gallo-romain)
 Lotissement Le Sphinx, les Cigales : occupation (gallo-romain)
- 20. Sainte-Lauze: occupation (gallo-romain)
 21. Saint-Antoine: occupation (gallo-romain)
- 22. Pierre-Blanche: occupation (gallo-romain)

- 22. Pierre-Bianche: occupation (galio-romain)
 23. Cercol: occupation (galio-romain)
 24. Les Niodes: occupation (galio-romain)
 25. Saint-Blaise: occupation (galio-romain)
 26. Haut-Livron, cimetiètre: fondation -galio-romain), bourg castral, château fort, chapelle église (moyen âge)

 27. Le Pavillon, la Givardière : occupation (gallo-romain)

 28. Bois du Four : occupation (gallo-romain)

- 29. La Guerre : occupation (gallo-romain)
- 30. L'Ermitage : occupation (gallo-romain)
- 31. Saunier: occupation (gallo-romain)

- 32. Les Davids : remplois (gallo-romain)
 33. Couthiol : occupation (gallo-romain)
 34. Gravette : occupation (gallo-romain)
- 35. La Massette : occupation (gallo-romain)
- 36. La Pierre : occupation (gallo-romain)
- 37. Bois de Baraca: occupation (gallo-romain)
- 38. La Cure : occupation (gallo-romain)
 39. La Croix : occupation (gallo-romain)
- 40. La Lauze : occupation (gallo-romain)
- 41. Champagnac: occupation (gallo-romain)
- 42. Fontgrand: occupation (gallo-romain)
- 43. Les Tourettes : occupation (gallo-romain)
- 44. La Rolière : maison forte (époque moderne)
- 45. Campane: occupation (gallo-romain)
- 46. Les Caires : occupation (gallo-romain)
- 47. La Carrée : occupation (gallo-romain)
- 48. La Carrée : occupation (gallo-romain)
- 49. Saint-Pierre: occupation (gallo-romain)
- 50. Miraillet: habitat (gallo-romain)

1-4. Les zones archéologiques de saisine

L'arrêté préfectoral n°06-466 du 15-11-2006 a instauré 3 zones archéologiques de saisine sur le territoire de la commune :

- le coteau de Brézème,
- le relief et la terrasse,
- la plaine.

Toute demande d'autorisation d'urbanisme située dans l'une de ces zones sera transmise au Service Régional d'Archéologie qui pourra être amené à prescrire des mesures d'archéologie préventive.

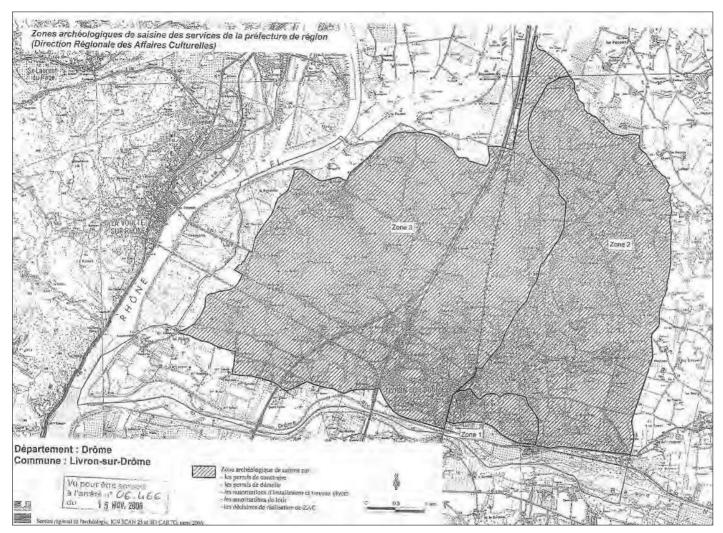
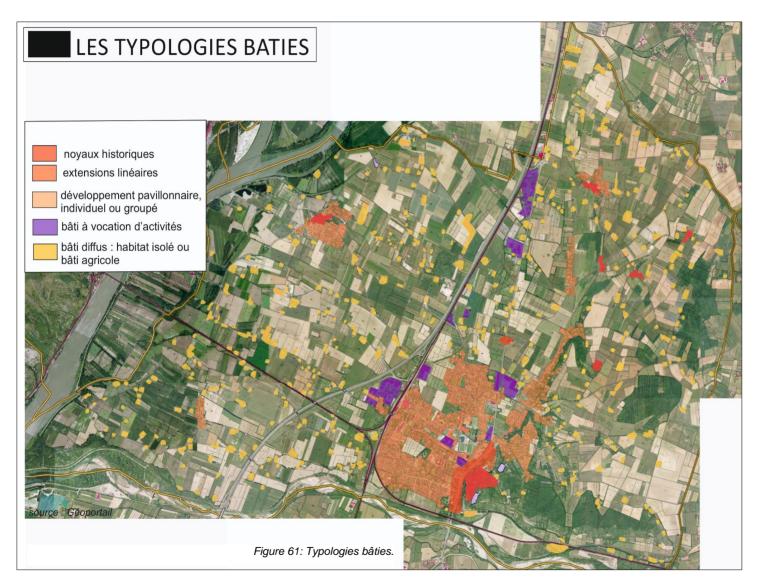


Figure 60: Zones archéologiques de saisine.

2- LES TYPOLOGIES BÂTIES

Le territoire communal présente plusieurs typologies bâties bien distinctes :

- les noyaux patrimoniaux,
- les extensions linéaires
- les extensions à dominante résidentielle
- le bâti d'activités ou d'équipements
- le bâti diffus, voire isolé.



2-1. Le bâti ancien

Cf. diagnostic du SPR.

• Plusieurs noyaux historiques

• Un château et un village dense édifiés en position sommitale

Le territoire présente toutes les caractéristiques naturelles favorisant l'installation des hommes : deux cours d'eau, un relief marqué (défense naturelle) et des terres arables.

À l'âge de fer, le site est ainsi occupé par un oppidum coiffant le sommet, en position de sentinelle sur les vallées du Rhône et de la Drôme.

En 1141, le château de Livron, propriété de l'Évêque de Valence, est considéré comme une place forte. Autour du château va se développer le premier bourg dont le développement sera arrêté en 1348 par la grande peste noire.

Le bourg connait au 15ème siècle de nombreux sièges. En 1427, le château est démoli, puis reconstruit en citadelle.

La fin du XVème s. et le XVIème siècle permettent au bourg de se développer et de se doter d'emblèmes urbains : l'église de Saint Prix en 1485 et le beffroi en 1608.

Le bourg s'est étendu en contrebas du bourg originel, hors ses murs, d'abord au quartier Villeneuve, puis au-delà, le long de nouvelles rues.

Le nouveau bourg est structuré autour d'un axe principal bordé de constructions mitoyennes ouvrant au sud sur la route de Loriol et au nord sur la route en direction de Valence. De part et d'autre de cet axe prennent place des axes secondaires

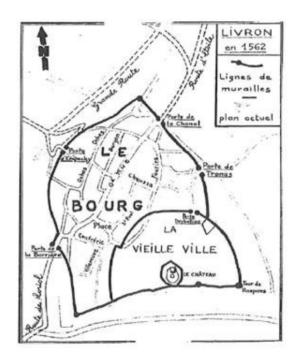


Figure 62: Livron au 16è siècle.

• Le déperchement du village : le bas Livron

Au 19è siècle, un phénomène de « déperchement » s'opère à Livron-sur-Drôme ; il constitue le premier acte de la transformation du tissu urbain. L'évolution des modes de production (industrie de la soie), le développement des modes de transports et de communication, ainsi que le développement démographique ont participé au développement de quartiers bas. En contrebas de l'enceinte historique, le tissu d'habitat se développe, constituant un espace tampon entre le site historique en promontoire et la vallée alluviale.

Ce quartier se développe le long de la principale voie de communication, la RN7.

• D'autres noyaux bâtis patrimoniaux

Les deux principaux hameaux historiques sont identifiables sur les cartes historiques : Saint Génys et les Petits Robins.



Figure 63: le village au 19è siècle (carte d'état-major)





Figure 64: les hameaux au 19è siècle (carte d'état-major).

• Les caractéristiques architecturales du bâti ancien

• Les noyaux historiques

> Le Haut Livron

> Les hameaux : Saint-Genys et Petits Robins

Bâti dense, aligné sur rue, en mitoyenneté.

S'étageant selon la topographie.

Fonds de parcelles occupés par des jardins.

Volumes bâtis adaptés à la pente, comportant 2 à 3 niveaux.

Espaces publics partagés.

Densité élevée : 50 à 70 logements / ha





Haut Livron





Petits Robins



Saint Génys

• L'urbanisation linéaire

> La RN7

Urbanisation linéaire, en façade sur rue et en mitoyenneté.

Parcelles étroites.

Bâti relativement homogène, comportant 2 à 3 niveaux.

Commerces en rez de chaussée.

Fonds de parcelles occupés par des jardins.

Densité élevée : 40 à 60 logements / ha





2-2. Les extensions à vocation résidentielle récentes

Implantées selon les règles d'urbanisme qui ont favorisé souvent l'étalement urbain, ces nouvelles masses bâties ont émergé principalement entre la RN7 et la voie ferrée.

Le Haut-Livron et la 1^{ère} phase d'extension urbaine sur la RN7 occupent 29 ha. Les extensions du bourg représentent quant à elles 257 ha, mettant en évidence des utilisations de l'espace totalement différentes.

On distingue des extensions résidentielles de deux types :

- les extensions dites « organisées » c'est-à-dire sous forme de lotissements, d'opérations groupées, ou de collectifs.
- les autres extensions, réalisées le long des voies existantes, au fur et à mesure de l'avancée des réseaux, parfois « en seconde ligne ».



Les volumes ne répondent pas forcément à l'architecture simple et intégrée au paysage qui a caractérisé la production des siècles derniers : volumes cubiques ou compliqués, maisons de constructeurs implantées en cœur de parcelle, formes courbes, décors rapportés, toitures complexes... Architectures « sans lien au lieu » dans le sens où elles ne s'adaptent ni ne s'intègrent aux caractères du lieu.

Les teintes également renforcent une impression de production de masse sans lien avec les teintes des sites : apparition d'enduits clairs...

Enfin, les clôtures ont un impact extrêmement important sur l'espace public. Pendant des siècles, les clôtures ont été bâties avec des matériaux issus des sols. On assiste de nos jours à une multiplication des linéaires, composés d'une palette de matériaux de construction, parfois laissés à l'état brut. Il arrive que les matériaux, les couleurs et les formes des clôtures n'aient pas d'unité lisible entre voisins, voire sur le pourtour d'une même propriété...





La régularité des tracés et formes parcellaires des opérations de lotissement tendent à banaliser le paysage. L'espace public est souvent réduit à la voirie, large, le plus souvent uniquement dédiée à la voiture.

Les lotissements

Habitat pavillonnaire réalisé dans le cadre d'opérations groupées.

Parcelles régulières et grandes.

Implantations en milieu de parcelle.

Densité peu élevée : en moyenne 10 logements / ha

Peu d'espace public partagé (hormis pour la voiture).

Voirie parfois en impasse.



Rue Jean Giono. 10 log/ha





• Opération groupée récente (ex. rue des Muriers)

Opération fermée.

Stationnement collectif.

Densité plus élevée : 26 logements / ha.





Rue des Muriers. 26 log/ha

• Habitat individuel (ex du quartier "des Peintres")

Parcelles très grandes (1000 à 5000 m²).

Constructions hétéroclites. Architectures complexes, nombreux volumes.

Clôtures variées, parfois peu soignées.

Implantations en milieu de parcelle.

Densité très faible : 2 à 5 logements / ha.





Rue Matisse

Rue Van Gogh

Habitat collectif

De 3 à 5 niveaux.

Exemple 1 : rue du Parc, résidence le Couthiol...:

Opérations de logements collectifs sont très denses : implantées sur rue, sur des parcelles de taille moyenne.

Effort d'insertion architecturale (ouvertures, toiture...)

Exemple 2: rue Saint Blaise, Les Saphirs...:

En revanche, ces opérations ne sont finalement pas très "efficaces" en termes de densité : très grandes parcelles, implantation en retrait.

Effet "barre" dû à un manque de variété dans les volumes et les modénatures.



Rue Paul Cézanne



Rue du Parc





Les Saphirs



2-3. Le bâti diffus

Constructions isolées : ferme, habitat

Le territoire communal a été investi dès le XVIIIè siècle par un maillage important de fermes isolées, ou par quelques petits hameaux disséminés regroupant plusieurs fermes.

Globalement bien intégrées dans leur environnement, ces constructions ponctuent et rythment le territoire agricole.

Volumétrie simple, implantation en lien avec le site et la topographie.

• Bâtiments d'activité agricole

Globalement bien intégrées dans leur environnement par les matériaux ou la végétation. Qu'ils soient anciens, en pierre, ou plus récents comme ce hangar en bois, leur impact visuel dans le paysage est globalement positif.

Certains grands bâtiments d'activités, imposants depuis le ciel, n'ont en fait depuis la route qu'un impact très modéré en raison d'une implantation intelligente et d'une végétation qui limite les vues.

Grandes propriétés

Architectures plus complexes, hauts murs d'enceinte, écrin boisé (parc, arbres de hautes tiges).

Valorisent le paysage.





Ancien chai en pierre



Hangar en bois



Bâtiment agricole depuis la route et en vue aérienne



Château La Rolière

Commenté [TR7]: Cliché 1 : la bâtisse a fait l'objet de travaux (façade, toiture photovoltaïque).

Plus largement, 1 projet de réhabilitation important (complexe oenotouristique) qui pourrait conduire à la création d'un STECAL. PC en cours d'instruction, échanges à venir.

Commenté [JB8R7]: OK, à reprendre

2-4. Le tissu urbanisé à vocation d'activités

La commune dispose de 2 parcs aménagés par la collectivité (commune ou communauté de communes) et d'entreprises implantées sur le territoire :

• Le parc artisanal de Fiancey (géré par la CCVD)

Situé à 5 km au nord du centre-ville de Livron, il s'étend sur 13 ha. Les entreprises qui s'y installent profitent d'une façade commerciale sur la RN7.

La partie sud-ouest de la ZAC est concernée par un problème de structure de terrain, seuls des bâtiments légers sont autorisés. Plus contraignant, le risque inondation connu sur ce secteur empêche le développement du parc.

Le terrain est loué par Bâtipole. Il ne peut donc pas s'implanter de nouvelles entreprises dans cette partie.

• Le parc artisanal « La Fauchetière »

Le parc existant est communal, il s'étend sur 13 ha et son aménagement a été réalisé en 2 phases. Il est également quasiment entièrement occupé et accueille aujourd'hui une trentaine d'entreprises et les services techniques de la commune.



GPA et ZA Flancey



ZA Fauchetière

GPA

Cette entreprise implantée dans les années 1960 le long de la RN7 au sud de Fiancey est spécialisée dans la valorisation des véhicules accidentés. Son impact visuel lors de la traversée delà commune est très important. Il occupe 14 ha. La deuxième modification du PLU, approuvée en 2016, a pour objectif de permettre son extension.

Les zones d'activités sont denses, et sans disponibilité. Fin 2017, les travaux ont commencé pour l'ouverture de l'éco-parc de la Confluence. Il a été inauguré en juillet 2019 : 20 ha à commercialiser au Sud de la ZA de la Fauchetière. Une entreprise est installée à l'heure actuelle.

Le PLU devra offrir de nouveaux espaces aux activités, en tenant compte des risques.

• Les autres activités implantées sur le territoire communal

Plusieurs entreprises importantes sont implantées entre la RN7 et la voie ferrée, dans le tissu urbain.

3- LES DISPONIBILITÉS FONCIÈRES EN ZONE LIRBANISÉF

La préservation des espaces naturels, forestiers et agricoles induit la nécessité de contenir l'urbanisation et implique une réflexion sur le renouvellement urbain et sur les potentialités foncières qui existent au sein du tissu urbain déjà constitué.

Cet objectif est encore renforcé par la loi ALUR, qui impose l'analyse des capacités de densification et de mutation de la zone bâtie.

3-1. La méthode d'analyse

L'analyse a porté sur l'ensemble des espaces « bâtis » de la commune, de son enveloppe urbaine, c'est-à-dire la zone agglomérée continue et présentant un niveau d'équipement adapté à un maintien de la constructibilité.

Un certain nombre d'éléments ont été pris en compte en complément pour affiner la notion de foncier disponible. Ainsi, il y a lieu de noter que :

- les équipements publics (collèges, écoles, équipements et terrains de sport, ...), les parcs et jardins publics ainsi que les espaces de stationnement ne sont pas considérés comme des terrains mutables, de même que les terrains disponibles qui leur sont attachés, et ne sont pas pris en compte,
- N'ont pas été pris en compte non plus les délaissés communaux, les zones de reculs réglementaires par rapport aux voies, les voies d'accès à des constructions, les voies publiques ou d'usage public cadastrées.
- Ont également été exclues les parcelles récemment construites, mais non représentées sur le cadastre et celles pour lesquelles un permis (PC ou PA) a été accordé.

- Enfin, les emprises foncières situées en aléa inondation fort ou modéré ont été « sorties » de l'analyse, ainsi que les parcelles situées dans le périmètre de protection du captage (Couthiol).

Les dents creuses

Les "dents creuses" sont des parcelles non construites en zone urbanisée. Elles peuvent constituer un potentiel non négligeable de nouvelles constructions permettant de répondre aux besoins de croissance démographique de la commune tout en évitant une consommation des terres agricoles et naturelles.

Au sein de la zone bâtie mixte à dominante résidentielle, les parcelles non bâties susceptibles d'accueillir de nouvelles constructions ont été identifiées.

L'étude du cadastre fait apparaître les dents creuses au cœur du tissu urbanisé à Livron-sur-Drôme.

Ces espaces représentent une surface totale potentiellement manœuvrable totale de 32,5 hectares, répartis de la manière suivante :

- en zone U ou AUa du PLU:ha

en zone AU fermée du PLU : ha.

Parmi ces disponibilités, 2.5 hectares sont soumis au risque inondation, dans le secteur de Saint Blaise, et 2.8 hectares sont dans le périmètre de protection du captage (Couthiol).

Commenté [TR9]:

A statuer / et à croiser avec les orientations qui découleront de l'étude en cours sur le captage

Le périmètre de protection actuel n'est pas restrictif (sauf sur la gestion des EP) et reste constructible.

• Capacité de densification

L'analyse a également été réalisée par secteur/quartier afin de recenser les parcelles d'une surface minimum de 500 m² et dont l'occupation au sol ne dépassait pas 10% des unités foncières.

Il a été considéré que 50% de la surface totale de ces parcelles pouvait être constructibles en densification.

3-2. Les résultats de l'analyse cadastrale et de la détermination du potentiel de densification

La disponibilité foncière brute s'établit comme suit :

- xx ha de parcelles non bâties, d'une surface supérieure à 500 m²,
- xx ha de parcelles bâties, d'une surface supérieure à 1000 m², occupée à 10% de leur emprise, et disposant d'un potentiel théorique de densification.

Sur la base de l'occupation existante et souhaitée à l'échelle de la commune, des hypothèses de densité de logement / hectare ont été retenues :

- 35 logements / ha sur les parcelles non bâties.
- 15 logements / ha sur les parcelles bâties (les divisions se feront au profit de logement individuel).

Il a été considéré que la densification des parcelles déjà bâties ne porterait logiquement au mieux que sur 50% des emprises, soit xx ha disponibles théoriquement.

Enfin, il faut noter que les emprises foncières révélées sur la carte ne seront pas nécessairement urbanisables à court ou moyen terme. En effet, la volonté des propriétaires privés de vendre ou non leurs terrains, de les diviser ou non étant un facteur difficilement maîtrisable, des hypothèses de taux de rétention foncière doivent être appliqués :

- 40% de rétention pour les parcelles non bâties,
- 70% de rétention pour les parcelles peut densément bâties.

Les résultats sont les suivants (cf tableau p. suivante):

- un potentiel de xx logements sur les parcelles non bâties,
- et de xx logements sur les parcelles peu densément bâties

Soit un potentiel de xx logements réalisables au total dans l'enveloppe urbaine.

Tableau + Carte à refaire

4- BII AN FT FNIFUX

Bilan

- > 3 entités distinctes : le Haut Livron, l'urbanisation linéaire de la RN7, le développement résidentiel entre la RN7 et la voie ferrée.
- > Deux sites inscrits au titre des Monuments Historiques (château et cimetière), une ZPPAUP en révision.
- > Une silhouette bâtie identitaire et visible de loin.
- > Plusieurs noyaux patrimoniaux de qualité, à préserver.
- > De nombreuses constructions diffuses (bâtiments d'activité, corps de ferme, habitat), dont les évolutions doivent être encadrées.
- > Des rénovations parfois peu soucieuses du bâti ancien, avec de nombreuses modifications d'ouvertures ou des clôtures peu soignées.
- > Une présentation des commerces à améliorer en traverse du centre-ville.
- > Une entrée de ville Nord peu qualitative.
- > Un important développement résidentiel récent, peu dense, consommateur d'espace et s'insérant parfois difficilement dans le site.
- > Des disponibilités foncières au sein du tissu urbain, à valoriser.

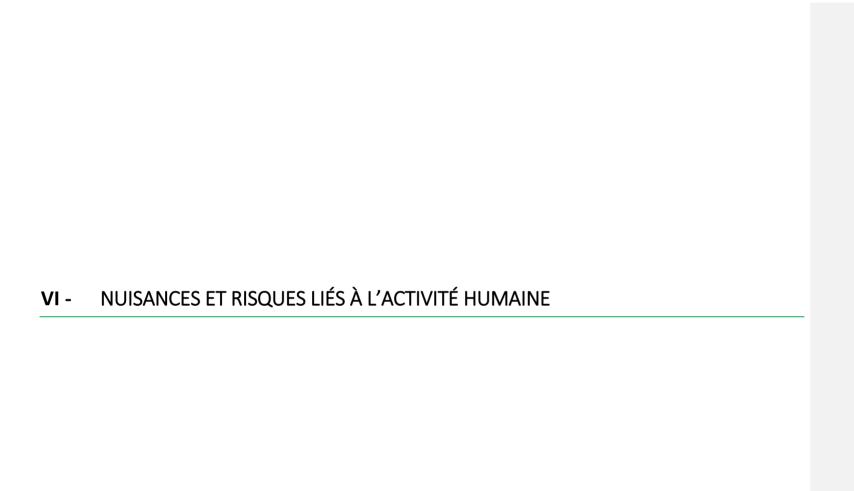
Enjeux

> Valoriser le patrimoine urbain historique

- Qualifier et valoriser les espaces publics (ruelles, montées piétonnes, placettes) par un traitement différencié, en contrepoint des extensions plus récentes.
- Préserver la silhouette villageoise.
- Préserver et mettre en valeur "l'extra-muros" : espaces ouverts, secteurs agricoles, césures paysagères, etc.

> Définir des franges urbaines lisibles et qualitatives par :

- Délimitation claire et qualitative des secteurs urbains, lutte contre les structures urbaines diffuses, qualification des limites et de l'interface entre espace agricole et espace urbain.
- Notion de « lisière habitée » qui permet le développement d'usages en lien avec le secteur nouvellement construit : cheminement planté, parc de proximité linéaire, jardins ou vergers (partagés ou non)... ou, à minima, qui intègre des éléments structurels du paysage agricole dans les projets d'urbanisation : prolongement et continuité de la trame paysagère (parcellaire, murets, haies, arbres, boisements, cours d'eau, fossés...).
- > Poursuivre la requalification du centre.
- > Identifier le petit patrimoine à protéger, en lien avec le SPR.
- > Être vigilant sur la qualité des rénovations.
- > Veiller à maintenir la bonne insertion des bâtiments isolés : extensions limitées, impact paysager...
- > Valoriser les revêtements traditionnels d'espaces publics et les clôtures.
- > Améliorer la présentation des commerces sur les voies principales.
- > Urbaniser en priorité au sein de l'enveloppe urbaine existante afin de limiter la consommation d'espaces agricoles ou naturels.



1- LE BRUIT

Le bruit est déterminé comme étant une des sources de pollution qui impacte le plus la vie quotidienne. Sur la commune, il s'agit du bruit engendré principalement par les grandes infrastructures de transport. Une autre source de bruit peut porter atteinte à la tranquillité publique ; il s'agit du bruit de voisinage. Celle-ci relève de la compétence du maire au titre de ses pouvoirs de police.

• Voies bruyantes : infrastructures de transport terrestre

Les transports terrestres sont déterminés par les habitants comme source majeure de bruit dans l'environnement urbain avec l'activité industrielle et le voisinage. Les enjeux au regard de la lutte contre le bruit sont variés et non négligeables.

Le code de l'environnement (loi sur le Bruit du 31 décembre 1992) exige le recensement et le classement des voies de circulation terrestres existantes en fonction du trafic et de leurs caractéristiques sonores par le préfet.

Les infrastructures communales concernées sont des infrastructures routières allant de la catégorie 1 en périphérie éloignée de la zone urbaine, puis 3 et 4 sur les pourtours des zones densément peuplées de la commune.

Les nouvelles constructions devront tenir compte de la proximité des voiries et de leurs classements. Les nouveaux projets d'urbanisme devront être compatibles avec les règles de constructions applicables aux zones exposées au bruit.



Plan Local d'Urbanisme de Livron-sur-Drôme (26)

Etat Initial de l'Environnement

- Classement des voies buyantes -





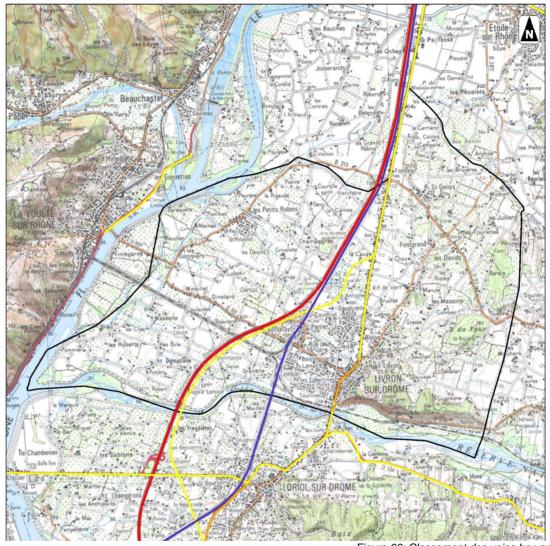


Figure 66: Classement des voies bruyantes.

2- POLLUTION DES SOLS

Le terme de « site pollué » fait référence à toute pollution du sol, du soussol et/ou des eaux souterraines, du fait d'activités anthropiques. Le type de contamination, sa gravité et sa cause sont donc très variables.

Sur la commune, deux sites sont recensés sur le site internet BASOL (Base de données BASOL sur les sites et sols pollués (ou potentiellement pollués) appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif). Il s'agit d'une ancienne décharge de déchets sur la commune, ainsi que d'une station-service (située au bord de la RN7). Cependant aucun site BASIAS n'est recensé sur la base de données dans la commune de Livron-sur-Drôme. (Inventaire historique des sites industriels et activités de service).



Figure 67: Photo - prélèvement de sol par une tarière



Plan Local d'Urbanisme de Livron-sur-Drôme (26)

Etat Initial de l'Environnement

- Anciens sites industriels et activités de service - - BASOL -





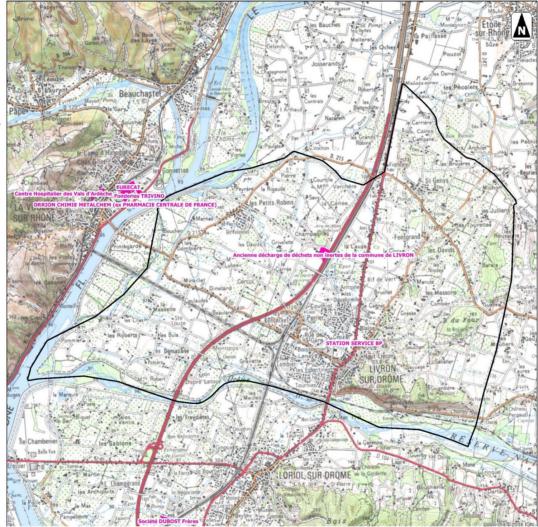


Figure 68: Anciens sites industriels et activités de service.

3- RISQUES NATURELS

3-1. Risque feu de forêt

Livron-sur-Drôme présente des risques faibles vis-à-vis des incendies de forêt (arrêté préfectoral n° 08-0012 du 2 janvier 2008). Par arrêtés préfectoraux, le plan départemental de protection des forêts contre les incendies est applicable jusqu'au 23 août 2017. L'arrêté préfectoral n° 2013057-0026 du 26 février 2013 définit les règles de prévention en matière d'emploi du feu, de nature du débroussaillement et d'obligations en zone urbanisée.

L'utilisation du feu dans la commune est soumise à l'arrêté préfectoral n°2013057-0026. Il permet de palier aux incendies dans la commune. La période rouge (juillet – août) est la période la plus propice aux incendies de forêt et aux espaces boisés sensibles. Il est ainsi interdit d'employer le feu dans cette période (incinération, manifestation, ...). Une dérogation est applicable dans le cas où l'utilisation du feu concerne une zone aménagée pour le public, et équipée de foyers spéciaux pour les feux, ainsi qu'un temps calme. (Données décrites dans la dérogation).

L'utilisation du feu, peut être possible à l'intérieur et à moins de 200 mètres des espaces sensibles du département. Le code forestier prévoit une utilisation des feux de façon volontaire dans le cas des obligations de débroussaillement, du brulage des coupes forestières, du brulage des débris de bois faisant suite à un évènement naturel, les brulages dirigés et tactiques utilisés dans la lutte contre les incendies et gérés par les services d'interventions autorisés. Livron-sur-Drôme faisant partie des communes à risque faible d'incendie de forêt, elle n'est pas concernée par l'obligation de débroussaillement.

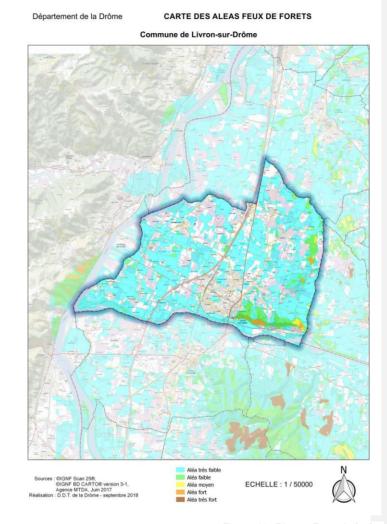


Figure 69: Risque Feux de forêts.

3-2. Risque inondations

A Livron, le risque inondation concerne par contre l'ensemble du territoire communal. Un arrêté préfectoral (11 décembre 2008) a prescrit sur le territoire communal l'élaboration d'un plan de prévention des risques. La commune a fait l'objet d'arrêtés de reconnaissance de catastrophe naturelle d'inondation. Ce risque est le plus impactant sur le milieu physique et humain de la commune. Différents cartes ci-après présentent ces risques.

La commune de Livron-sur-Drôme, est particulièrement soumise aux risques d'inondations du fait de la présence de part et d'autre de la commune du Rhône et de la Drôme, ainsi que du réseau hydrographique communal particulièrement présent dans le nord de la commune. En détail, Livron est soumis au risque inondation :

- du Rhône, crue de plaine avec montée des eaux relativement lente et durée de submersion assez longue,
- de la rivière Drôme en cas de rupture de digues,
- des ruisseaux qui traversent les quartiers nord de la commune avec des montées d'eau rapides et des durées de submersion courtes.
- des écoulements le long de la RD93 qui proviennent des coteaux nord-est.

Les espaces communaux de l'ouest de la commune sont recensés comme étant fortement exposés aux crues du Rhône et à la rupture de digue de la Drôme.

Les quartiers nord de Livron-sur-Drôme sont aussi exposés à un réseau hydrographique important, dont le ruissèlement provoque des inondations importantes. Sur ce sujet, la carte des remontées de nappes montre bien la présence de la nappe affleurante (sensibilité très élevée) au nord centre de la commune. La carte ci-après expose les espaces concernés par l'aléa inondation selon le PPRi prescrit. (Données issues du site http://www.drome.gouv.fr/livron-sur-drome-a2611.html).

Selon le site prim.net, la commune de Livron-sur-Drôme est particulièrement exposée aux inondation et coulées de boue depuis 1982.

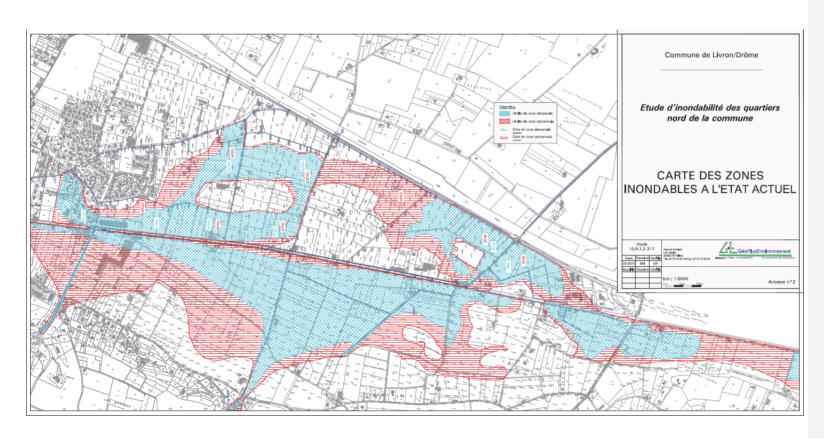


Figure 70: Carte des zones inondables à l'état actuel.

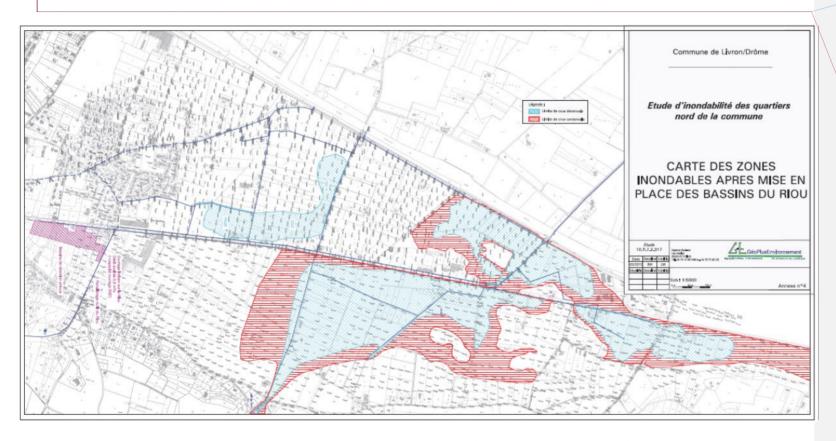


Figure 71: Carte des zones inondables après mise en place des bassins du Riou.

Commenté [TR10]: Vigilance :

La validité de cette cartographie (après réalisation des bassins de rétention au niveau du quartier St Blaise) a été remise en cause par la DDT. D'où l'étude en cours sur la levée du risque inondation sur le bassin versant du Riou.

Retour à suivre (point d'étape prévu début septembre avec le pôle risque de la DDT).

Commenté [JB11R10]: OK, en attente.

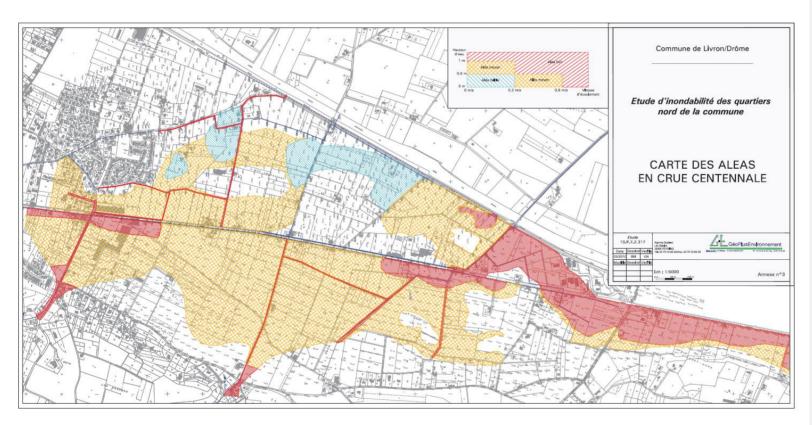


Figure 72: Carte des aléas en crue centennale.

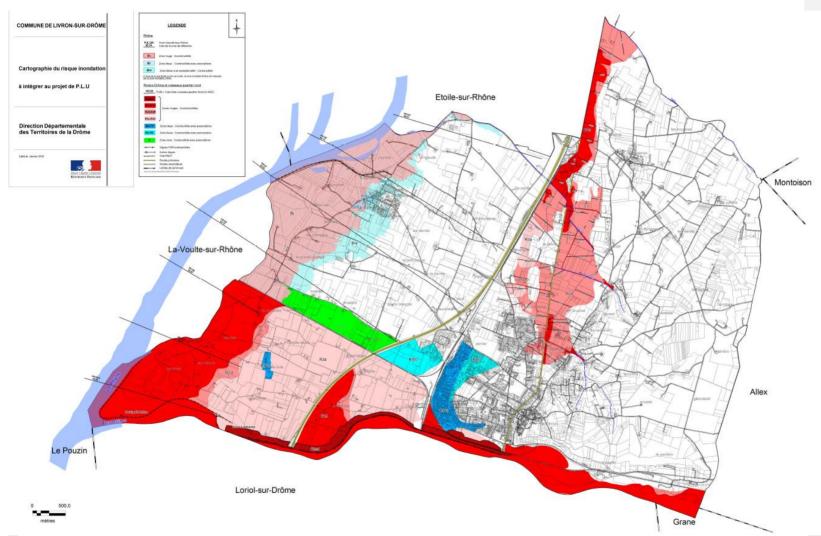


Figure 73: PPRi - cartographie portée à connaissance du risque inondation.

3-.3. Liste des arrêtés de catastrophes naturelles sur la commune

Type de catastrophe	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
Inondations et coulées de boue	20/09/1982	21/09/1982	14/12/1982	18/12/1982
Tempête Tempête	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982
Inondations et coulées de boue	16/05/1983	31/05/1983	19/09/1983	22/09/1983
Inondations et coulées de boue	29/08/1992	29/08/1992	19/03/1993	28/03/1993
Inondations et coulées de boue	22/09/1993	24/09/1993	29/11/1993	15/12/1993
Glissement de terrain	02/10/1993	15/10/1993	12/04/1994	29/04/1994
Inondations et coulées de boue	02/10/1993	15/10/1993	29/11/1993	15/12/1993
nondations, coulées de boue et myt de terrain	05/01/1994	15/01/1994	12/04/1994	29/04/1994
Inondations et coulées de boue	22/03/2001	24/03/2001	27/04/2001	28/04/2001
Inondations et coulées de boue	21/10/2001	21/10/2001	23/01/2002	09/02/2002
Inondations et coulées de boue	14/11/2002	18/11/2002	23/01/2003	07/02/2003
Inondations et coulées de boue	24/11/2002	26/11/2002	23/01/2003	07/02/2003
Inondations et coulées de boue	28/08/2003	29/08/2003	03/12/2003	20/12/2003
Inondations et coulées de boue	28/08/2003	29/08/2003	15/06/2004	07/07/2004
Inondations et coulées de boue	01/12/2003	04/12/2003	12/12/2003	13/12/2003
nondations et coulées de boue	04/09/2008	04/09/2008	07/10/2008	10/10/2008
Inondations et coulées de boue	15/11/2014	15/11/2014	27/04/2015	06/05/2015

3-4. Risque sismique

Comme toutes les communes du département, Livron est concernée par le risque sismique. Elle est située en zone sismique de niveau 3. Il s'agit d'une zone de sismicité modérée.



Plan Local d'Urbanisme de Livron-sur-Drôme (26)

Etat Initial de l'Environnement

- Aléas sismiques par commune -





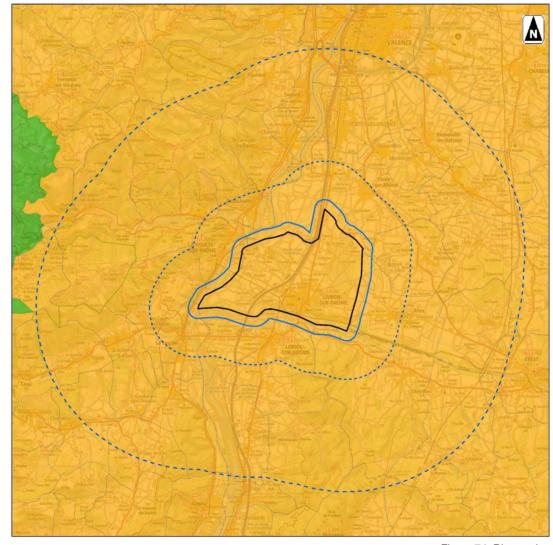


Figure 74: Risque sismique.

3-5. Risque mouvement de terrain

Le territoire de Livron est concerné par des éboulements et des coulées de boue au sud-est du territoire communal. Au nord, un effondrement est recensé.

• Risque érosion des berges

Le risque mouvement de terrain peut également être présent au travers de l'érosion des berges sur la commune. Selon l'inventaire des mouvements de terrain, cette érosion est naturelle (fortes pluies). Il est présent sur les bords de la Drôme au sud de la commune.

• Risque retrait-gonflement des argiles

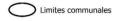
La commune est légèrement impactée par l'aléa retrait-gonflement des argiles. La majorité de la commune n'est soumis qu'à un aléa faible. Cependant, les zones boisées de l'est de Livron-sur-Drôme sont recensées avec un aléa modéré vis-à-vis du retrait-gonflement des argiles.



Plan Local d'Urbanisme de Livron-sur-Drôme (26)

Etat Initial de l'Environnement

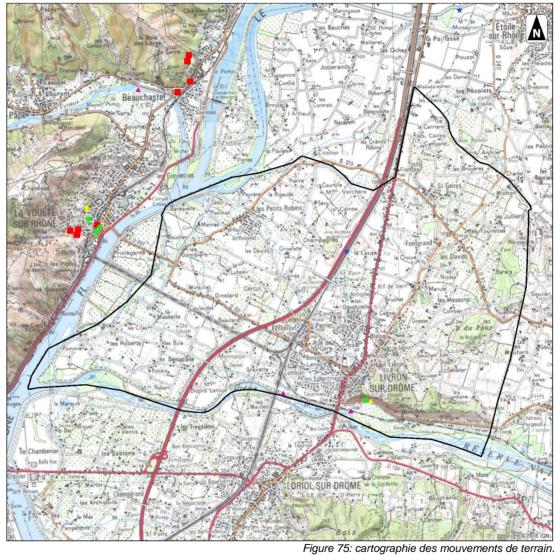
- Mouvements de terrain -



Mouvements de terrain

- Glissement de terrain
- Eboulement
- Coulée de boue
- Effondrement
- Erosion des berges







Plan Local d'Urbanisme de Livron-sur-Drôme (26)

Etat Initial de l'Environnement

- Aléa retrait gonflement des argiles -





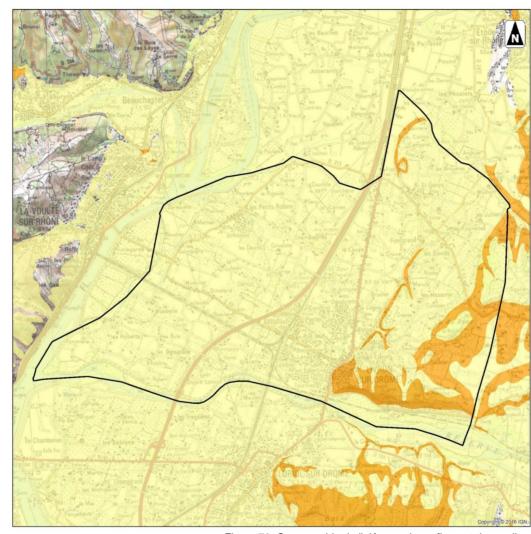


Figure 76: Cartographie de l'aléa retrait-gonflement des argiles.

3-6. Bilan et enjeux

- > limiter l'imperméabilisation des sols en cas d'urbanisation nouvelle (mise en place de mesure de compensations adéquates, aménagements de parkings perméables, etc.);
- > entretenir les canaux, qui peuvent réguler les inondations, éviter les ouvrages pouvant créer des embâcles, ... ;
- > transcrire le risque inondation dans le PLU;
- > poursuivre l'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde permettant à la commune de recenser tous les risques présents sur son territoire et de s'organiser face à eux et à leurs conséquences.

4- RISQUES TECHNOLOGIQUES

4-1. Transport de matières dangereuses

La commune est concernée par le risque transports de matières dangereuses par réseau ferré, routier et fluvial. Le risque lié au Transport de Matières Dangereuses est difficile à évaluer en raison de l'intervention de nombreux facteurs, notamment :

- **la diversité des produits transportés**, chacun représentant un risque spécifique ;
- la diversité des lieux d'accidents probables (75 % des accidents sur route ont cependant lieu en rase campagne);
- **la diversité des sources du risque** (défaillance du mode de transport, du confinement, erreur humaine, etc.);
- la diversité des moyens de transport utilisés.

Depuis des années, de nombreux textes réglementaires (arrêtés, règlements, accords...), spécifiques aux différents acteurs de transport, régissent les TMD au niveau local, national ou international. Ils ont pour but d'organiser un dispositif de mesures préventives le plus complet possible.

La commune est aussi concernée par le risque lié au transport de matières dangereuses par canalisations : présence de canalisations de GRT Gaz mais aussi de la Société du Pipeline Méditerranée Rhône (SPMR). Ces canalisations font l'objet de servitudes d'utilité publique.

4-2. Rupture de barrage

La commune est concernée par le risque de rupture de barrage. Le risque de submersion concerne le Rhône, avec le barrage de Vouglans.

VII - RESSOURCES NATURELLES		
VII - RESSOURCES INATURELLES		
III de Livron-sur-Drôme – Rannort de Présentation – État Initial de l'Environnement		
III de Livron-sur-Dröme — Rannort de Présentation — Etat Initial de l'Environnement	137	

1- EAU

"L'eau fait partie du patrimoine commun de la nation. Sa protection, sa mise en valeur et le développement de la ressource utilisable, dans le respect des équilibres naturels, sont d'intérêt général." (Extrait de l'article L210-1 du code de l'environnement).

La commune est concernée par la masse d'eau issue des Molasses miocènes du bas Dauphiné entre les vallées de l'Ozon et de la Drôme. C'est une ressource exploitable mais qui a un rôle important dans le maintien des débits d'étiage des cours d'eau qui en dépendent. Afin de respecter la directive cadre sur l'eau, des mesures devront être mises en place sur cette masse d'eau.

• Alimentation en eau potable : ressources et captages

Les ressources en eau potable sont suffisantes en qualité et en quantité.

La commune compte deux captages sur son territoire :

- Domazane : Le volume annuel prélevé en 2016 est de 496 145 m3. Une servitude AS1 de protection de captage a été instaurée le 17/05/2011 par arrêté préfectoral.
- Couthiol : captage de secours dont le régime administratif n'est pas encore officialisé. Le volume annuel prélevé en 2016 est de 17 570 m3.

La gestion de la ressource en eau doit être une préoccupation importante de la commune. En effet, vu son climat, sa fréquentation touristique et sa forte activité agricole, l'eau potable est un enjeu important de développement du territoire. Compte-tenu du contexte, les besoins en eau potable semblent être en adéquation avec les disponibilités locales à condition de préserver leur qualité et de limiter les gaspillages.

• Enjeux liés à l'alimentation en eau potable

- s'investir dans les réflexions autour de cette problématique majeure ;
- poursuivre l'amélioration du réseau de distribution de l'eau potable afin de limiter les pertes sur le réseau et de garantir la distribution lors des pics de consommation.

2- AIR

Air Rhône-Alpes assure la surveillance de la qualité de l'air de la région Auvergne Rhône-Alpes. Les 5 missions principales d'Air RA:

- Surveiller et informer sur la qualité de l'air de la région Auvergne-Rhône-Alpes
- Accompagner les décideurs dans l'élaboration et le suivi des plans d'actions visant à améliorer la qualité de l'air
- Améliorer les connaissances sur les phénomènes liés à la pollution atmosphérique
- Informer la population rhônalpine, telle que précisée dans la réglementation et inciter à l'action en faveur d'une amélioration de la qualité de l'air.
- Apporter un appui technique et des éléments de diagnostic en situations d'urgence (épisodes de pollution, incidents ou accidents industriels).

Les émissions des principaux polluants dans l'atmosphère de la commune s'élèvent à des niveaux inférieurs aux moyennes observées sur le département et la région. Ces données permettent de conclure que la contribution du territoire communal par habitant, aux émissions de polluants atmosphériques est plus faible que celles du Département et de la

Région. Ce n'est pas pour autant que les émissions de polluants atmosphériques ne sont pas importantes et que les élus ne doivent pas engager de politiques visant à les réduire.

Lorsque que l'on observe les différents contributeurs à ces émissions, on remarque plusieurs tendances. Généralement, les contributeurs suivants ont une part plus importante à Livron que sur la région :

- transport routier;
- habitat et tertiaire.

D'une manière générale, les transports routiers et les activités urbaines sont les plus importants émetteurs de polluants. En effet, Livron sur Drôme est traversé par la Nationale RN 7 et par l'autoroute du soleil. Ces deux axes génèrent de la pollution et des pics lors des périodes estivales (fortes températures et trafic intense). D'autre part, la pollution atmosphérique est renforcée par les industries et aussi le transport fluvial via le Rhône. Placée dans la vallée du Rhône, la commune est donc concernée par une pollution diffuse issue des grandes agglomérations environnantes.

La commune est située à 20 km au sud de l'agglomération de Valence, un des plus gros contributeurs locaux de polluants. Les vents dominants venant du nord ou du sud, cette pollution peut venir impacter le territoire communal.

Compte-tenu de ces éléments, on avancera l'hypothèse d'un bon niveau de la qualité de l'air à Livron-sur-Drôme. Cette qualité est relative, en effet, elle est bonne comparativement à celle de la Région.

Il est bon de rappeler que les émissions de polluants atmosphériques de toutes les activités situées sur la commune sont relativement faible PLU de Livron-sur-Drôme – Rapport de Présentation – État Initial de l'Environnement

comparativement avec d'autres communes ou secteurs environnant ; mais cela ne veut pas dire pour autant que la qualité de l'air est bonne toute l'année, car l'air et les polluants ne s'arrêtent pas aux limites administratives et sont dispersés par les courants aériens.

La région possède un Plan Régional pour la qualité de l'air, celui-ci a dans un premier temps réalisé des mesures sur le territoire puis a ensuite mis en place des orientations visant à réduire les émissions de polluants dans l'atmosphère, à développer le réseau de surveillance de la qualité de l'air et à prévenir des risques sanitaires liés aux pollutions atmosphériques. Ce plan s'applique bien entendu à l'ensemble des territoires de la région.

Enjeux liés à la qualité de l'air

- favoriser l'implantation des établissements sensibles (santé, action sociale, enseignement) le plus loin possible des routes à forte circulation et des entreprises émettrices de polluants ;

- communiquer, inciter et permettre aux citoyens une utilisation raisonnée de leurs véhicules personnels (marche à pied, cyclisme, co-voiturage, véhicules électriques, etc.);
- communiquer avec les entreprises du territoire pour les inciter à mettre en place des mesures de réduction de leurs émissions.

Commenté [TR12]: Sous entendrait que la zone AU du perrier ne pourrait recevoir d'équipement public type école .. ?

3- ENERGIE

3-1. Innovation et la maitrise des énergies

Dans le cadre de la politique globale de la ville, Livron s'engage petit à petit dans la maîtrise de l'énergie et dans le recours aux énergies renouvelables. Ces engagements ne concernent pour le moment que certaines propriétés de la Ville. L'objectif est de réduire les dépenses énergétiques communales en réalisant une gestion optimisée.

3-2. Développement des énergies renouvelables

Biogaz

Les biogaz sont issus de la méthanisation des déchets. La méthanisation permet de diminuer la charge en matière organique des boues de station d'épuration urbaine, des effluents industriels, et plus récemment des déchets organiques ménagers. La méthanisation est également une voie de conversion de la biomasse en énergie. La méthanisation produit :

- du biogaz, un proche parent du gaz naturel fossile ;
- un résidu stabilisé et désodorisé dont la valeur agronomique n'est pas altérée. Il peut être valorisé sous forme solide (compost) ou liquide.

L'intercommunalité a étudié ce principe de méthanisation, pour les stations d'épurations crestoises, dans le cadre du projet Biovallée énergie 2040.



Énergie éolienne

Les applications de l'énergie éolienne sont variées mais la plus importante consiste à fournir de l'électricité à l'échelle d'une région, d'un pays. Ce sont des parcs d'aérogénérateurs ou « fermes » éoliennes. Ils mettent en œuvre des machines de moyenne et grande puissance (200 à 5 000 kW).

La Ville de Livron ne comporte pas de ferme éolienne, son territoire à dominante boisé et occupée par des vergers rend difficile cette application. De plus les surfaces communales ne sont pas assez vastes pour pouvoir implanter un parc éolien, en dehors de la limite avec les habitations.

Énergie solaire

On peut distinguer deux formes d'application de captage de l'énergie solaire ; le solaire thermique et le solaire photovoltaïque. En ce qui concerne le solaire thermique, le flux solaire peut être directement converti en chaleur par l'intermédiaire de capteurs solaires thermiques et d'un fluide caloporteur. Cette technique est applicable au chauffage des habitations, des piscines, à la production d'eau chaude sanitaire (ECS), ou encore au séchage des récoltes (fourrage, céréales, fruits). Le solaire photovoltaïque, permet de transformer la lumière du soleil en électricité par des panneaux photovoltaïques. L'électricité produite est le plus souvent convertie par un onduleur pour être distribuée sur le réseau.

La Ville de Livron a choisi d'autoriser l'installation de panneaux solaires en privilégiant l'intégration des panneaux aux éléments de construction. En effet, le territoire urbain impose de réaliser des implantations discrètes des matériels de captage de la lumière. Le solaire thermique sera d'initiative privé et concernera bien souvent les habitations particulières. Aussi le projet est d'équiper les toits des écoles en panneaux solaires.

Biomasse

Le terme « biomasse » désigne au sens large l'ensemble de la matière vivante. Ce concept s'applique aux produits organiques végétaux et animaux utilisés à des fins énergétiques ou agronomiques. Le bois-énergie (biomasse sèche) est une source d'énergie par la combustion du bois. La biomasse humide est une source d'énergie issue de déchets organiques d'origine agricole (fumiers, lisiers...), agro-alimentaire ou urbaine (déchets verts, boues d'épuration, fraction fermentescible des ordures ménagères...).

La filière Bois-Énergie ne représente pas une grande opportunité pour la commune et sera davantage d'initiative privée sur la commune.

• Enjeux liés à l'énergie

- > maitriser et réduire la consommation énergétique de la commune ;
- > favoriser l'utilisation des énergies renouvelables ;
- > favoriser les déplacements doux.

Table des illustrations

- Figure 29: Photos Un paysage ouvert et entretenu ponctué de haies, bosquets, bâtiments agricoles ou habitations 63
- Figure 30: Photos Des abords à soigner et des perspectives à maintenir64
- Figure 31: Photos Un paysage varié, animé par la douceur des reliefs boisés 65
- Figure 32: Photos Un centre urbain homogène 66
- Figure 33: Photos Des corridors à préserver 67
- Figure 34: Photos Points de vue sur le grand paysage. 68
- Figure 35: Photo Entrée de ville Sud par la RN7. 69
- Figure 36: Photo Entrée de ville nord par la RN7. 70
- Figure 37: Photo Entrée nord par la RN7 au niveau de Fiancey. 71
- Figure 38: Photos cônes de vue sur le haut Livron 72
- Figure 39: Photos des constructions à intégrer dans le paysage.
- Figure 40: Photos la végétation en ville 74
- Figure 41: Photos clôtures 75
- Figure 42: Photo transition ville / nature 76
- Figure 43: Photos le réseau électrique aérien. 77
- Figure 44: RGA 2010. 80
- Figure 45: RPG 2014 81
- Figure 46: Localisation des bâtiments agricoles (zoom ouest). Étude agricole complémentaire. Terres d'Avenir, 2019.
- Figure 47 : Localisation des bâtiments agricoles (zoom centre-nord). Étude agricole complémentaire. Terres d'Avenir, 2019.
- Figure 48 : Localisation des bâtiments agricoles (zoom centre est). Étude agricole complémentaire, Terres d'Avenir, 2019.
- Figure 49: Déclaration PAC 2017.
- Figure 50: parcelles AOC et IGP 87
- Figure 51: parcelles bio PAC 2017. Source: étude agricole complémentaire. Terres d'Avenir, 2019.
- Figure 52: Photos systèmes d'irrigation, canaux.
- Figure 53: Plan du réseau d'irrigation. 90
- Figure 54: Photo coteaux de Brézème et Tour du Diable. 91
- Figure 55: Succession des exploitants agricoles. Source: étude agricole complémentaire. Terres d'Avenir, 2019. 92
- Figure 56: Photo exemple de muret à préserver. 93
- Figure 57: Cartographie des périmètres MH. 96
- Figure 58: Zonage de la ZPPAUP en cours de révision. 98
- Figure 59: Entités archéologiques. 99
- Figure 60: Zones archéologiques de saisine. 101
- Figure 61: Typologies bâties. 103
- PLU de Livron-sur-Drôme Rapport de Présentation État Initial de l'Environnement

83

- Figure 62: Livron au 16è siècle. 104
- Figure 63: le village au 19è siècle (carte d'état-major) 105
- Figure 64: les hameaux au 19è siècle (carte d'état-major).
- Figure 65: Disponibilités foncières dans l'enveloppe urbanisée. 116
- Figure 66: Classement des voies bruyantes. 120
- Figure 67: Photo prélèvement de sol par une tarière 121
- Figure 68: Anciens sites industriels et activités de service. 122
- Figure 69: Risque Feux de forêts. 123
- Figure 70: Carte des zones inondables à l'état actuel. 125
- Figure 71: Carte des zones inondables après mise en place des bassins du Riou. 126
- Figure 72: Carte des aléas en crue centennale. 127
- Figure 73: PPRi cartographie portée à connaissance du risque inondation.
- Figure 74: Risque sismique. 131
- Figure 75: cartographie des mouvements de terrain. 133
- Figure 76: Cartographie de l'aléa retrait-gonflement des argiles. 134